



## Conseil du Pôle métropolitain du 16 avril 2024

### Procès-verbal

<p>Date de la convocation : 8/04/2024 Nombre de membres : 45 Présents : 30 Votants : 38</p>	<p>L'an 2024, le 16 avril à 15 heures, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président</p> <p><b><u>Présent.e.s :</u></b> M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Bernadette, BALCON Claudie, CHALINE Nathalie, GODEBERT Viviane, GUILLORÉ Alexandra, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : BÈLE Christophe, CARREGA David, DRELON Frédéric, DU BUIT Yves, GIBERGUES Bernard, GOUÉROU Jacques, GOSELIN Jacques, GOURTAY Michel, GOURVEZ Jean-Yves, GOURVIL Armel, GUELLEC Eric, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, POUPON Julien, PRIGENT Pascal, RAPIN Raphaël, ROUDAUT Stéphane, TALARMIN André, TRÉGUER Jean-François</p> <p><b><u>Suppléant.e.s :</u></b> Mme CHALINE Nathalie (de M. LE LORC'H Jean-Michel), MM : GUELLEC Eric (de Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique), DRELON Frédéric (de M. SALAUN Gilles)</p> <p><b><u>Excusé.e.s ayant donné procuration :</u></b> Mme CRÉAC'HCADEC Marie-Annick à M. GIBERGUES Bernard, MM : CAP Dominique à M. DU BUIT Yves, GOALEC Bernard à Mme Alexandra GUILLORÉ, GOULAOUIC Pascal à Mme BALCON Claudie, GUÉVEL Yann à M. CUIILLANDRE François, NÉDÉLEC Yohann à Mme ABIVEN Bernadette, PICHON Ronan à Mme QUIGUER Tifenn, QUILLÉVÉRÉ Bernard à M. André TALARMIN</p> <p><b><u>Excusé.e.s :</u></b> Mmes CARO Pauline, CHEVALIER Christine, MORVAN Anne-Sophie, NICOLAS Gaelle, TOURNIER Emmanuelle, MM : LE BRIS Jacky, TALARMAIN Roger</p> <p><b><u>Assistaient en outre à la réunion :</u></b> Mmes CREFF Célia, LE BARS Mickaèle, LOURDEAU Nadège, KERMAGORET Lucie - MM : AUBRY Fabien, CANN Thierry, JEGOU Erwan.</p> <p><b><u>A été nommé secrétaire :</u></b> M. KERNÉIS Mickaël</p>
---	--

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil du Pôle métropolitain du 7 février 2024**
- 2. Bureau du 19 mars 2024 :**
  - a) communication des décisions du Bureau
  - b) informations sur les dossiers évoqués
- 3. Révision du SCoT du Pays de Brest : débat préalable sur les orientations générales du Projet d'Aménagement Stratégique**
- 4. Adaptation au recul du trait de côte et à la submersion marine en Pays de Brest : recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche - Cifre**
- 5. Étude d'opportunité et de faisabilité pour le déploiement de lignes de covoiturage dans le Pays de Brest : choix du prestataire**
- 6. Contrat Local de Santé du Pays de Brest :**
  - a) avenant de prolongation au Contrat Local de Santé 2019-2025
  - b) projet d'une unité mobile de prévention
    - 1- coordination de l'unité mobile de prévention : demande de subvention FEADER-LEADER
    - 2- création d'une entente
- 7. Ressources humaines : modification du tableau des emplois**
- 8. Finances :**
  - a) renouvellement de la ligne de trésorerie
  - b) modification de la délibération n° 2018\_10\_16 article 7 - acte constitutif d'une régie d'avances
- 9. Questions diverses**

## **1 -APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU 7 FÉVRIER 2024**

Le conseil du Pôle métropolitain valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil du Pôle du 7 février 2024.

## **2 - BUREAU DU 19 MARS 2024**

### **a. Communication des décisions du Bureau**

Le conseil du Pôle métropolitain est informé des décisions prises par le Bureau du Pôle métropolitain du 19 mars 2024

<b>Objet des délibérations</b>	<b>Numéro d'acte</b>	<b>Vote</b>
<b>Programmes européens</b> Demande de subventions pour l'animation-gestion 2024 du programme LEADER 2014-2022	B_2024_03_02	Approbation à l'unanimité
<b>Programmes européens</b> Demande de subventions pour l'animation-gestion des années 2023-2024 du programme LEADER 2023-2027	B_2024_03_03	Approbation à l'unanimité
<b>Programmes européens</b> Demande de subventions pour l'aide préparatoire à la candidature DLAL FEAMPA	B_2024_03_04	Approbation à l'unanimité
<b>Programmes européens</b> Demande de subventions pour l'animation-gestion 2024 du programme DLAL FEAMPA	B_2024_03_05	Approbation à l'unanimité
<b>Mobilités</b> Demande de subventions pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour le déploiement de lignes de covoiturage dans le Pays de Brest	B_2024_03_06	Approbation à l'unanimité
<b>Conseil de développement</b> Sollicitation du conseil régional pour le soutien à l'animation du conseil de développement	B_2024_03_07	Approbation à l'unanimité

**Le conseil métropolitain prend acte de ces décisions**

### **b. Informations sur les dossiers évoqués**

**Conférence Régionale de Gouvernance (CRG) du ZAN :**

- le Bureau a désigné pour y siéger Jean-François TRÉGUER comme titulaire ainsi qu'Alexandra GUILLORÉ et Tifenn QUIGUER comme suppléantes.

**Coopérative carbone :**

- le Bureau a validé le montage financier qui permet de débiter la phase d'incubation de la coopérative carbone pour 18 mois. Une cheffe de projet a été recrutée. Elle a commencé sa mission le 10 avril, il s'agit de Muriel LETTY.

**Le conseil métropolitain prend acte de ces informations****3 - RÉVISION DU SCOT DU PAYS DE BREST : DÉBAT PRÉALABLE SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE**

Le conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest est appelé à débattre des orientations du projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT du Pays de Brest en révision, selon l'article L.143-18 du code de l'urbanisme.

Jean-François TRÉGUER, vice-président du Pôle métropolitain en charge du SCoT, introduit en soulignant l'importance de ce débat, car le projet d'aménagement stratégique fixe les orientations à partir desquelles s'écrit ensuite la partie prescriptive : le document d'orientation et d'objectifs (DOO). Il précise que le SCoT est réfléchi et établi pour une durée de 20 ans, même s'il sera très certainement de nouveau révisé avant cette échéance. Il indique que les orientations du PAS ont été présentées en fin d'année 2023 aux intercommunalités, aux personnes publiques associées et au conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest, ainsi qu'en février 2024 lors de trois réunions publiques qui ont rassemblé 230 personnes.

Jean-François TRÉGUER souligne que le PAS est le projet politique partagé des élus du Pays de Brest et rappelle que, même si la question du foncier a amplement fait parler d'elle ces derniers mois, le SCoT traite de beaucoup d'autres sujets importants pour le territoire, qu'il s'agisse du littoral, du volet mer, du logement, des ressources naturelles, des mobilités, du commerce... Ces thèmes sont déclinés dans le PAS selon 3 axes majeurs et transversaux intitulés :

- porter un projet ambitieux et équilibré pour le Pôle métropolitain du Pays de Brest, d'envergure nationale et régionale ;
- renforcer et valoriser de manière durable les atouts économiques et environnementaux du Pays de Brest ;
- s'engager et s'adapter pour relever les défis des transitions.

Il passe la parole à Nadège LOURDEAU, chargée d'études Planification à l'ADEUPa, pour présenter les orientations du PAS de manière plus détaillée avant de laisser place au débat.

*Le document en annexe reprend la présentation.*

En termes de calendrier, le souhait est toujours d'arrêter le SCoT début 2025 et de l'approuver avant les élections de 2026.

Jean-François TRÉGUER fait part de son sentiment d'être devant un document bien réalisé, qui reflète le projet politique et forme une bonne feuille de route pour le document d'orientation et d'objectifs.

Frédéric DRELON, maire de Saint-Ségal, partage la situation de sa commune, qu'il décrit comme une petite commune rurale qui connaît une croissance démographique

notable(+ 9 %). Il est préoccupé par les conséquences du « zéro artificialisation nette » (ZAN), amenant à réduire les possibilités de constructions en extension, voire dans son cas à retarder la sortie d'une opération de logements sociaux (demande de révision du projet pour plus de densité), alors qu'en parallèle il lui est reproché d'identifier trop de potentiels changements de destination de bâtiments agricoles. De plus, une fermeture de classe est possiblement programmée pour son école, alors que sa commune a la population la plus jeune de son intercommunalité. Il s'inquiète pour l'avenir de sa collectivité : comment faire dans 5 ans ?

Bernard GIBERGUES, vice-président de la communauté de communes du Pays des Abers, souligne l'importance du travail réalisé et trouve que le projet proposé est complet et traduit bien la réalité du territoire.

Patrick LECLERC, président de la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas, remercie les représentants de chaque intercommunalité au comité de pilotage SCoT de s'être attelé à cet exercice complexe. La proposition de PAS présentée ici lui paraît consensuelle. Il attire l'attention sur le fait que les discussions autour du projet de DOO seront certainement plus difficiles, notamment sur la question du foncier et de la traduction du ZAN. Il rappelle que l'objectif reste de moins consommer d'espaces agricoles et naturels et que cela passera par un effort collectif. De la métropole aux petites communes, des marges de manœuvre seront à trouver pour atteindre l'objectif des 745 hectares sur l'ensemble du Pays de Brest pour la période 2021-2031. Il souligne de plus que les besoins ont évolué en matière d'habitat, avec un manque avéré par endroits de petits logements et de logements sociaux, soit des formes d'habitat compatibles avec des objectifs de densité plus élevés.

Alexandra GUILLORÉ, vice-présidente de la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas, insiste quant à elle sur la question du vieillissement de la population, phénomène majeur à ne pas négliger car très impactant pour l'ensemble des communes, non seulement en matière de logements, mais également d'aménagement des centres bourgs ou de mobilité par exemple. Elle souligne qu'en matière d'effectifs scolaires, toutes les communes vont vraisemblablement connaître des fermetures de classes, mais que sur le long terme ce sont sûrement des établissements entiers qui risquent de fermer, y compris des établissements d'enseignement secondaire.

Stéphane ROUDAUT, vice-président de Brest métropole, revient sur la question de la maîtrise du foncier et la nécessité de reformer des ensembles urbains cohérents, qu'il s'agisse de centres-bourgs ou de zones d'activités économiques. Il s'interroge sur l'ingénierie et les outils (en matière d'achat, de portage...) pouvant être mobilisés pour y répondre.

Gilles MOUNIER, vice-président de Pays d'Iroise Communauté, rejoint les propos précédents quant aux efforts accrus à mener en matière de renouvellement urbain et de densité, mais également sur la nécessité de continuer à construire pour, d'une part, accueillir de la population, d'autre part, rééquilibrer le parc de logements (diminution de la taille des logements). Il insiste également sur la nécessité de développer l'emploi, pour attirer des actifs et des familles, et met l'accent sur l'enjeu fort d'accessibilité du territoire, au vu de sa situation géographique singulière. Il fait part de sa déception suite à la sortie récente des arrêtés listant les « projets d'envergure nationale et européenne » (PENE), peu de projets du Pays de Brest, et plus globalement de la Bretagne, ayant été retenus.

François CUILLANDRE, président du pôle métropolitain du Pays de Brest, partage ce sentiment et se désolé notamment que dans la première liste arrêtée par l'Etat sur ces projets d'envergure nationale et européenne, parmi les projets portuaires remontés, seuls ceux qui concernent des ports nationaux ont été retenus.

Jean-François TRÉGUER explique que ce projet d'arrêté concernant les projets d'envergure nationale et européenne (PENE) était très attendu, car il conditionne les discussions autour des objectifs du ZAN. En effet, les hectares nécessaires à la réalisation de ces PENE ne seront pas décomptés des comptes-fonciers locaux. Le Pays de Brest a donc fait remonter plusieurs projets dans l'espoir de faire reconnaître leur intérêt national voire européen, et ainsi pouvoir récupérer par ailleurs un peu de marge pour la réalisation de projets locaux.

Le projet d'arrêté est soumis à la consultation du public depuis le 12 avril 2024 et sera publié définitivement en mai. Il contient deux listes :

- une première liste, où seuls 5 projets bretons sont retenus pour un total de 207 ha, dont la poursuite de la mise à 2x2 voies de la RN 164 qui comptabilise à elle seule 177 ha. Le Pays de Brest se voit quant à lui attribuer 5 ha pour le Celtic Interconnector à La Martyre ;
- une seconde liste qui comprend 14 projets bretons, pour 216 ha. On y retrouve pour le Pays de Brest :
  - 30 ha pour le secteur nord-est de Brest métropole (St Thudon II, Lavalot Sud et Est), pour des activités en lien avec l'éolien,
  - 18 ha pour le pôle économique du Pouillot à Châteaulin (entreprise de transformation de moteurs thermiques en moteurs à hydrogène).

Jean-François TRÉGUER indique que, dans un premier temps, la crainte était que seuls les projets de la liste 1 soient véritablement considérés comme projets d'envergure nationale et européenne. Laurence FORTIN, vice-Présidente au Conseil Régional sur ces sujets, a invité en visioconférence les représentants de la conférence régionale de gouvernance pour en échanger. Jean-François TRÉGUER laisse Alexandra GUILLORÉ, qui l'y a suppléé, en rapporter les conclusions.

Alexandra GUILLORÉ indique que la différence annoncée entre ces 2 listes tient essentiellement à la maturité des projets. Elle a interrogé de manière claire le SGAR et la Région à cette réunion : le Pays de Brest peut-il décompter de son compte-foncier les 48 hectares des projets cités dans la seconde liste ? La réponse a été positive, il lui a été indiqué que les projets des deux listes sont bien à considérer comme des PENE.

Alexandra GUILLORÉ ajoute que, sur l'intégralité des projets bretons remontés au ministère, 30 n'ont pas été retenus. Pour le Pays de Brest, il s'agit notamment de la zone de Lanvian à Saint-Divy, avec le projet d'installation de la SCARMOR par exemple, et de l'extension d'Even sur Ploudaniel. Si le territoire souhaite tenter de porter une nouvelle fois ces projets à l'échelle nationale, la loi prévoit la possibilité de mobiliser une commission de conciliation, présidée par un juge du tribunal administratif et comportant des représentants de l'Etat et de la Région. La conférence régionale de gouvernance invite toutefois les territoires à ne saisir la commission que pour des projets avec un niveau de précision élevé et des éléments permettant de démontrer qu'il sera bien effectif avant 2031, afin de ne pas fragiliser l'ensemble des projets obtenus au niveau de la Bretagne. Un risque de contentieux n'est effectivement pas à exclure, notamment du fait que certains territoires se sont vus réduire leur enveloppe de PENE entre le premier document transmis pour avis aux Régions et le projet d'arrêté aujourd'hui soumis à consultation. Alexandra GUILLORÉ précise également que l'arrêté ministériel définissant les PENE a vocation à être revu régulièrement, dans un sens comme dans un autre, en fonction de l'état d'avancement et de définition des projets.

Bernadette MALGORN, conseillère communautaire de Brest métropole, remercie pour la présentation, et fait part de ses observations :

- elle évoque tout d'abord la question de la place de la Défense nationale. Le Pays de Brest a en effet un positionnement géographique stratégique, comme le montre certaines cartes du PAS, et l'évolution du contexte géopolitique de ces dernières années redonne aux sites de la rade de Brest une nouvelle importance. Or, bien que le poids fort de l'emploi public, et notamment de l'emploi lié à la Défense, soit bien inscrit dans le projet de PAS, tout comme la nécessité de réserver des espaces à terre pour les activités liées à la mer, elle trouve que la place de la Défense dans le rapport s'avère un peu minimaliste. Elle s'interroge sur la possibilité d'évoquer dans le document d'autres potentiels de développement pour la Marine et toutes les activités industrielles qui y sont liées. Elle fait le lien avec la question des projets d'envergure nationale ou européenne, des projets militaires entrant certainement dans les critères de définition des PENE. Se déclarer prêt à accueillir des grands projets en matière de Défense ne nuirait donc pas à l'exercice ZAN, et aurait de plus un impact positif en matière d'attractivité pour des actifs ;
- elle aborde ensuite le sujet du désenclavement du Pays de Brest. Elle note que malgré les travaux réalisés sur la ligne ferroviaire Brest-Paris, les temps de trajets restent encore pour la plupart plus proches des 4h que des 3h visées. Elle aimerait que le projet inscrive de manière plus affirmée la volonté du territoire d'avoir une desserte en 3h vers la capitale. Elle s'interroge de plus sur un projet inscrit dans le SCoT actuel, dont elle ne trouve pas de traces dans le projet de PAS proposé au débat : l'hypothèse d'un nouveau franchissement de l'Elorn, ferroviaire, routier ou mixte. Est-ce parce que ce sujet n'est plus d'actualité, ou parce qu'il sera traité ultérieurement ?
- concernant les questions de mobilités, elle exprime son accord avec le titre 2.4.1 du projet de PAS (« Réduire les déplacements longs et contraints par un modèle d'aménagement plus sobre »). En revanche, elle note que les points suivants semblent plus s'attacher à des actions sur les infrastructures que sur les besoins de déplacements, comme si la réponse était amenée avant le besoin. Le point 2.4.4 (« Améliorer l'accessibilité, pour l'ensemble des habitants, des lieux d'attractivité et des équipements majeurs ») mériterait à son sens d'être amené plus tôt et d'être plus développé. Le lien avec le vieillissement de la population lui paraît notamment ici peu mis en avant, alors qu'il est très bien traité par ailleurs dans la partie traitant du logement par exemple ;
- elle évoque ensuite l'agriculture, qui représente une part importante du foncier et de l'activité économique du Pays de Brest. Elle rappelle avoir suggéré à plusieurs reprises de réaliser une étude sur l'évolution nécessaire du monde agricole pour s'adapter aux exigences européennes - voire mondiales. Elle s'interroge notamment sur les besoins fonciers pour l'agriculture, qui seront d'après elle nécessairement différents de ceux du passé - sauf à diminuer leur valeur ajoutée, ce qui ne lui paraît pas souhaitable. Or elle trouve que dans le projet de PAS la terre agricole apparaît encore considérée comme un réservoir pour l'urbanisation. Elle aimerait que soit davantage affirmé que le foncier agricole est avant tout un facteur de production pour l'agriculture, et non pas seulement quelque chose pouvant être préempté ;
- concernant le bocage, elle note qu'il en est question à plusieurs reprises dans le document. Il est ainsi à juste titre évoqué comme support pour la biodiversité, comme ressource pour la filière bois ou encore comme élément paysager. Mais il lui semble que pour véritablement enrayer la diminution des linéaires bocagers, il faut surtout intégrer cette question au modèle agricole, quitte à prévoir pour cela certaines politiques, certaines aides ;

- elle fait part de sa difficulté à comprendre l'orientation donnée dans le chapitre traitant du commerce. Il est ainsi noté qu'il faut préserver un peu toutes les formes de commerce : cela va d'une promotion du commerce de proximité, à l'accompagnement du commerce en ligne en passant par le développement raisonné des commerces en périphérie... Cela manque pour elle de clarté, et elle retrouve ce « flou » dans la partie traitant de la logistique. Elle pense que ces chapitres pourraient être mieux structurés, de façon à mieux orienter et faciliter les décisions. Elle adhère à la priorité qui semble être donnée aux commerces de proximité, en phase notamment avec le vieillissement de la population et la dynamisation des centralités ;
- elle conclut sur la question des risques, en soulevant que si les risques naturels ou liés au changement climatique lui semblent très bien traités dans le document, les risques technologiques lui paraissent insuffisamment développés. Or le territoire comprend des installations de la Défense, potentiellement amenées à se développer, ou des entreprises SEVESO par exemple. Se pose en parallèle la question du transport de matières dangereuses, voire de matières nucléaires.

François CUIILLANDRE précise que le document pourra être amendé en fonction des remarques émises lors de ce débat.

Jean-François TRÉGUER acquiesce et indique avoir notamment trouver pertinentes les remarques émises au sujet de la Défense. D'autres éléments lui paraissent relever en revanche davantage du document d'orientation et d'objectifs, comme la question d'un éventuel second franchissement de l'Elorn par exemple. Au sujet de l'agriculture, il alerte sur les limites du document : l'objectif du SCoT est de garder le potentiel agricole du Pays de Brest, mais la politique agricole ne se fera pas dans le SCoT. Il fait par ailleurs part de sa vive inquiétude sur l'évolution de l'élevage dans le Pays de Brest et de la capacité à recruter de la main d'œuvre agricole.

Bernadette MALGORN partage cet objectif de préservation du potentiel agricole et a bien relevé dans le projet de PAS le sujet de la cohabitation entre les installations agricoles / agroalimentaires et les autres usages. A son sens, dans l'espace agricole la priorité doit être clairement donnée à l'activité économique agricole et agroalimentaire.

Jean-François TRÉGUER en profite pour préciser qu'un travail exploratoire a été réalisé sur la question des friches agricoles. 7 communes ont été étudiées, une par intercommunalité. Ces bâtiments ayant aujourd'hui perdu leur usage agricole peuvent permettre de trouver des marges de manœuvre dans l'application du ZAN, en offrant un potentiel de renaturation, et ce d'autant plus si le nombre de bâtiments ou sièges d'exploitation continue de diminuer.

En réponse à la remarque de Bernadette MALGORN sur l'affirmation d'une volonté du territoire de se voir relier à Paris en moins de 3 heures de train, François CUIILLANDRE fait remarquer que le projet de PAS indique déjà que « *le SCoT appuie et encourage fortement la réalisation des aménagements visant à permettre la réduction des temps de trajet, dans l'optique de pouvoir relier Brest à Paris en moins de 3 heures de train* ».

Yves DU BUIT souligne que le document met bien en avant toutes les transitions face auxquelles le territoire se situe. Selon lui, ces transitions s'accélèrent, chacun en prend conscience mais tout le monde n'est pas prêt à les recevoir à la même vitesse et peut faire face à ses contradictions : la volonté de préserver l'espace agricole mais d'avoir son pavillon, de préserver le commerce de centre-bourg mais de pouvoir commander depuis son

ordinateur, etc. Le travail du SCoT doit donc également être un travail de pédagogie auprès des populations du territoire.

Les membres du conseil n'ayant pas d'autres remarques, François CUILLANDRE clôt le débat.

- **Le conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest donne acte au Président de la teneur du débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique.**

#### **4 - ADAPTATION AU REcul DU TRAIT DE COTE ET A LA SUBMERSION MARINE EN PAYS DE BREST : RECRUTEMENT D'UN DOCTORANT DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE - CIFRE**

##### Délibération :

Le dispositif CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche), créé et financé par le ministère chargé de la recherche, a pour objet de favoriser les échanges entre les laboratoires de recherche publique et les milieux socio-économiques et de contribuer à l'emploi des docteurs dans les entreprises et les administrations publiques. Il concourt au processus d'innovation des entreprises et des administrations publiques françaises.

Il a pour objectif de placer les étudiants doctorants, diplômé du grade master, dans les conditions d'emploi et de concourir au développement de collaboration de recherche entre les entreprises ou collectivités territoriales et établissements et les laboratoires.

La convention est destinée à des chercheurs en début de carrière qui s'engagent à préparer et soutenir une thèse en vue d'obtenir un doctorat.

Ce dispositif de convention industrielle de formation pour la recherche (CIFRE) est créé et géré par l'Association nationale de la recherche technique (ANRT) pour le compte du ministère de l'Education nationale.

La CIFRE associe trois partenaires : une collectivité territoriale ou un établissement, un doctorant et un laboratoire de recherche qui assure l'encadrement de la thèse.

La collectivité territoriale ou l'établissement recrute le doctorant sous la forme d'un contrat de travail à durée déterminée d'une durée de trois ans (articles D.1242-3 & D.1242-6 du Code du travail). Ce contrat relève donc du droit commun et est régi par le Code du travail. Elle doit lui confier des travaux de recherche objet de sa thèse.

Le doctorant doit percevoir pour l'année 2024 un salaire brut minimum annuel de 25 200 euros, hors cotisations patronales, pour l'année 2025 un salaire brut minimum annuel de 26 400 euros, hors cotisations patronales, pour l'année 2026 un salaire brut minimum annuel de 27 600 euros, hors cotisations patronales.

En compensation, l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) verse à l'employeur du doctorant, une subvention annuelle de 14 000 € pendant 3 ans. Dans ce

cadre, une convention est signée pour une période de trois ans entre la collectivité territoriale ou l'établissement et l'ANRT.

En parallèle, le travail de l'étudiant est réalisé en collaboration directe avec une équipe de recherche. De ce fait, un contrat de collaboration doit être signé entre la collectivité territoriale ou l'établissement et le laboratoire d'accueil qui encadre les travaux du salarié doctorant. Ce contrat garantit notamment les conditions de déroulement des recherches et les clauses de propriété des résultats obtenus par le doctorant.

Le recours à ce dispositif constitue une opportunité pour le Pôle métropolitain du Pays de Brest. Le sujet de recherche est « **la gestion et la recherche d'anticipation des risques d'érosion, de submersion marine et continentale et de salinisation des territoires littoraux sous influences des exutoires de petits cours d'eau côtiers dans le Pays de Brest.** »

Ce sujet de thèse a été défini en lien avec les intercommunalités du Pays de Brest. En effet, les questions relatives au retrait du trait de côte et à la submersion marine seront de plus en plus prégnantes d'où l'importance d'améliorer les socles de connaissance pour anticiper les adaptations nécessaires.

Ces travaux viendront également enrichir utilement les documents de planification que sont le SCoT et les PLUi.

**Cette thèse permettra d'étudier** les problèmes posés par les eaux continentales (écoulement et nappes superficielles) sur les espaces littoraux. Celles-ci engendrent trois catégories de risques littoraux :

- ✓ la salinisation des sols,
- ✓ la submersion (continentale, marine et la conjonction des deux)
- ✓ l'érosion du trait de côte.

Plusieurs cours d'eau seront étudiés au sein du Pays de Brest.

La problématique de la thèse est organisée autour de ces trois questions qui répondent à un besoin de connaissances scientifiques et opérationnelles pour la gestion et l'anticipation des risques côtiers afin de mettre en place des dispositions et mesures d'urbanisme visant à assurer la sécurité de la population.

Ces trois risques étant identifiés sur le territoire, l'objectif de la recherche doctorale est à la fois scientifique et opérationnel. En effet, il s'agit de :

1. **améliorer et renforcer la connaissance des déterminants naturels, continen-taux et littoraux, et anthropiques de ces aléas** (salinisation, submersion et éro-sion), ainsi que des conséquences en termes de risques générés et de dommages observés.
2. **produire le bilan et un retour d'expériences des moyens de gestion actuelle-ment mis en oeuvre pour les atténuer ou adapter les territoires à risques.**
3. **concevoir et produire, sur la base de ces acquis, un guide méthodologique et technique à destination des gestionnaires** (au sens large, c'est-à-dire élus, dé-cideurs et gestionnaires-praticiens) des littoraux et des risques côtiers du Pays de Brest, des EPCI et communes. Ce guide aura vocation, bien entendu, à servir à d'autres territoires littoraux, en particulier dans le Finistère. En plus de ce guide,

des premières actions de sensibilisation autour de ces thématiques pourront également être organisées, notamment auprès des élus et techniciens des collectivités du Pays de Brest, durant le travail doctoral.

Vu le Code du travail et notamment les articles L.1242-3 2, L.1242-12, L.1242-16, L.1243-1, L.1243-2, D.1242-3 et D.1242-6,

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

Considérant que ce type de convention permet de renforcer les liens de notre établissement public avec la recherche scientifique et technique tout en permettant la réalisation d'études présentant un intérêt pour le Pôle métropolitain du Pays de Brest

**Il est proposé au Conseil du Pôle métropolitain de procéder au recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une Convention industrielle de formation par la recherche - CIFRE :**

**Article 1 :**

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention CIFRE avec l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie, l'ANRT

**Article 2 :**

D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de collaboration de recherche, avec le laboratoire associé, chargé de la recherche, en l'occurrence l'UMR Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique

**Article 3 :**

D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, conclu avec M. Hélyory HOUDUSSE

**Article 4 :**

De percevoir la subvention annuelle de 14 000 € correspondante de la part de l'ANRT

**Article 5 :**

Que Monsieur le Président soit chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Décision : approbation à l'unanimité**

**4 - ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ POUR LE DEPLOIEMENT DE LIGNES DE COVOITURAGE DANS LE PAYS DE BREST : choix du prestataire**

**Délibération :**

Afin de renforcer la dynamique existante et de massifier le recours au covoiturage du quotidien, les élus du Pôle métropolitain du Pays de Brest proposent de lancer une étude d'opportunité et de faisabilité pour le déploiement de lignes de covoiturage sur le territoire.

Le concept des lignes de covoiturage applique la logique des lignes de transport en commun au covoiturage. Il consiste à proposer un service de covoiturage organisé selon un itinéraire

défini avec des arrêts identifiés à l’instar des lignes de bus, ce qui présente plusieurs intérêts :

- Pour le conducteur, l’intérêt est de transporter une personne sans faire de détour et de partager le coût du trajet.
- Pour le passager, la contrainte organisationnelle est réduite, il suffit de se rendre à l’arrêt et d’attendre qu’un conducteur s’arrête.

Cette étude mutualisée sera portée par le Pôle métropolitain du Pays de Brest, pour les 7 intercommunalités qui le composent.

Il s’agira d’étudier le potentiel de déploiement de lignes de covoiturage, principalement dans une optique domicile-travail, en complémentarité des transports en commun. La desserte des zones d’emploi (certaines zones d’activités économiques notamment) sera particulièrement visée. 20 lignes à étudier ont été proposées par les intercommunalités. Les conditions de faisabilité des lignes envisagées seront également précisées (itinéraires, arrêts, aménagements nécessaires) et chiffrés.

La faisabilité des lignes envisagées sera également étudiée précisément (itinéraires, arrêts, aménagements nécessaires) et chiffrée.

Enfin, le prestataire de l’étude proposera une stratégie de mise en œuvre, de gestion, de gouvernance, d’animation et de communication de ces lignes de covoiturage. Tous ces éléments seront chiffrés.

Cette étude comportera 3 phases :

- **Phase 1 : étude de potentiel** pour le déploiement de lignes de covoiturage (identification et priorisation des axes ayant du potentiel pour le déploiement d’une ligne de covoiturage)
- **Phase 2 : étude de faisabilité** du déploiement de lignes de covoiturage, sur quelques axes considérés comme prioritaires (axes retenus lors de la phase 1)
- **Phase 3 : élaboration d’une stratégie de gestion, de gouvernance, de communication et d’animation de la démarche**

L’étude sera réalisée par un prestataire, à partir de juin 2024, pour une durée d’un an maximum.

Un comité de pilotage et un comité technique suivront le projet

Un marché en procédure adapté a été lancé pour la réalisation de cette étude.

**Offre d’INDDIGO :**

Prestation	Montant HT
Phase 1 : étude d’opportunité	20 350 €
Phase 2 : étude de faisabilité - forfait pour 5 lignes	19 625 €
<i>Coût par ligne étudiée en complément du forfait pour 5 lignes (option)</i>	<i>3 300 €</i>
Phase 3 : élaboration d’une stratégie de gestion, de gouvernance, de communication et d’animation de la démarche	15 700 €
Montant total HT	55 675 €
TVA 20%	11 135 €
<b>Montant total TTC</b>	<b>66 810 €</b>

Après analyse des offres, il est proposé au Conseil du Pôle métropolitain de :

- retenir l'offre d'Inddigo
- autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et à l'exécution du marché

**Décision** : approbation à l'unanimité

## **6 - CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PAYS DE BREST**

### a) **Avenant de prolongation au Contrat Local de Santé 2019-2025**

**Délibération** :

Le Pôle Métropolitain, les EPCI du Pays de Brest et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne se sont engagés avec leurs partenaires dans le déploiement d'un Contrat Local de Santé (CLS) en juin 2019, afin de mieux répondre ensemble aux enjeux de santé de la population, en articulant les différentes composantes du système de santé régional : la promotion et la prévention de la santé, les soins ambulatoires et hospitaliers, l'accompagnement médico-social.

La mise en œuvre de ce plan d'actions a été rapidement perturbée par la crise sanitaire, il n'a pu pleinement démarrer qu'en 2021. En décembre 2023, sur les 47 actions initiales, 3 actions sont achevées. 36 actions sont en cours de déploiement ; 4 actions sont reportées ou suspendues ; 4 actions ont été abandonnées.

Par ailleurs, au regard de l'évolution des besoins du territoire depuis la signature du CLS en juin 2019 et des priorités du Projet Régional de Santé 2023-2028, des actions doivent être renforcées (attractivité des métiers) et de nouvelles actions ont été élaborées portant notamment sur l'accès aux soins, la promotion de la santé et la santé environnementale.

Il est proposé de conclure un avenant de prolongation joint en annexe du Contrat Local de Santé du Pays de Brest pour une durée de deux ans, jusqu'en décembre 2026, et d'y ajouter des fiches-actions complémentaires

Ce programme sera mis en œuvre sur le territoire du Pays de Brest et des intercommunalités qui le composent et s'inscrit dans les thèmes suivants :

- L'accès aux soins ;
- La promotion de la santé ;
- Les populations vulnérables et leurs aidants ;
- L'innovation et la participation citoyenne.

La prolongation de deux ans du Contrat Local de Santé constitue une véritable opportunité pour poursuivre et renforcer les dynamiques territoriales engagées et finaliser la mise en œuvre des actions inscrites initialement au contrat.

**Il est proposé au conseil du Pôle métropolitain :**

- **d'approuver l'avenant de prolongation du Contrat Local de Santé du Pays de Brest pour 2 ans,**

- d'autoriser le Président à signer le Contrat Local de Santé du Pays de Brest (2019-2025).

### **Décision : approbation à l'unanimité**

#### **b) Projet d'unité mobile de prévention**

##### **1 - Coordination de l'unité mobile de prévention : demande de subvention FEADER-LEADER**

#### **Délibération :**

Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) du Pays de Brest, signé en 2019, les élu.e.s de 5 EPCI du Pays de Brest ont souhaité la mise en place d'un projet « d'aller vers » en santé, stratégie qui contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Il s'agit d'une démarche des professionnel.le.s de quitter physiquement leurs structures pour aller à la rencontre des publics éloignés physiquement ou symboliquement des structures de droit commun (centres hospitaliers, CDAS, Assurance Maladie...), dans leurs lieux de vie ou lieux de rencontres (marchés, pieds d'immeubles, structures d'éducation populaire, etc.).

Les élus des 5 EPCI (CCPA, CLCL, CPALD, CCPCP et CCPCAM) ont décidé de s'orienter vers la création d'une Unité mobile de prévention. Lieu ressource itinérant et multipartenarial, cet outil adaptable permet d'intervenir au plus près des populations ciblées, et d'être un lieu de dépistage et de prévention. Il répond à un besoin de proximité et d'accessibilité, et accompagne les habitant.e.s qui en ont besoin dans leurs parcours de santé.

En parallèle, lors de rencontres partenariales, des structures du territoire (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, associations, hôpitaux de proximité) ont confirmé leur intérêt pour un tel outil au service du territoire.

L'Agence Régionale de Santé de Bretagne apporte son soutien financier au projet.

#### **Les objectifs du projet sont :**

- Favoriser les interventions extérieures « hors les murs » pour aller à la rencontre des populations qui ont peu ou pas accès à la prévention et au dépistage pour des raisons diverses (éloignement géographique, méconnaissance des services, représentations négatives envers les services de santé et du social, peur des jugements...)
- Améliorer l'accès de la population des zones les plus rurales à des services de dépistage et prévention de proximité
- Accompagner les personnes éloignées du système dans leur parcours de santé
- Soutenir les professionnels de santé du territoire (CPTS, Maison de santé, associations collectives) dans la mise en place d'actions de prévention auprès de la population.

L'Unité mobile de prévention sera :

- Utilisée pour les actions du CLS : consultations délocalisées en tabacologie et en addictologie par exemple
- Mise à disposition des acteurs du territoire : actions de dépistage (diabète, IST, vue/audition, etc.), bilans de santé, campagnes d'information et de sensibilisation (promotion des dépistages des cancers ...)

Une.e chargé.e de mission sera dédié.e à la coordination de l'Unité mobile de prévention santé durant 30 mois et sera recruté.e par le Pôle métropolitain du Pays de Brest.

Ce poste sera financé par l'ARS, les 5 EPCI via une contribution spécifique au Pôle métropolitain du Pays de Brest et un financement FEADER LEADER est sollicité.

**Plan de financement prévisionnel :**

Dépenses		Recettes		
Type de dépense	Montant net/TTC	Financier	Montant	% du projet
Frais de personnel	137 060 €	Europe-FEADER-LEADER	75 000 €	47,60 %
Frais de structure	20 559 €	État ARS (via CNR Santé)	51 096 €	32,40 %
		Autofinancement public	31 523 €	20 %
<b>Total</b>	<b>157 619 €</b>	<b>Total</b>	<b>157 619 €</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé au Conseil du Pôle métropolitain :

- d'approuver le projet et de valider le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de tout financeur (Europe FEADER-LEADER)
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent au dossier de demande de subvention
- d'autoriser le Président à apporter toute modification au plan de financement en fonction de l'évolution du projet « Coordination de l'Unité Mobile de Prévention et Promotion de la santé »

**Décision : approbation à l'unanimité**

**2 - Projet d'une unité mobile de prévention : création d'une entente**

Délibération :

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, 5 EPCI du Pays de Brest ont souhaité la mise en place d'un projet d'aller vers » en santé à travers la création d'une Unité mobile de prévention santé.

Son objectif est de favoriser les interventions extérieures, « hors les murs » pour aller à la rencontre des populations qui ont peu ou pas accès à la prévention et au dépistage pour des raisons diverses (éloignement géographique, méconnaissance des services, représentations négatives envers les services de prévention, peur des jugements...)

**TERRITOIRE**

5 intercommunalités du Pays de Brest : Communauté de communes du Pays des Abers, Communauté Lesneven Côte des Légendes, Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay.

## **DESCRIPTION DU PROJET**

L'Unité mobile de prévention santé sera un lieu ressource itinérant et multi-partenarial sur les questions de santé. Elle permettra l'organisation d'actions de prévention et de dépistage, d'orientation et de soutien dans les parcours de santé.

Thématiques prioritaires : addictologie, dépistages et bilans de santé, santé sexuelle.

## **CALENDRIER**

- **1er semestre 2024 :**
  - ⇒ EPCI : délibérations pour la convention d'entente
  - ⇒ Recherches-demandes de financement LEADER
  - ⇒ Recrutement d'un-e chargé-e de mission
  - ⇒ Lancement du marché public pour l'achat du camion
  
- **2nd semestre 2024:**
  - ⇒ Achat du camion
  - ⇒ Elaboration de l'évaluation, des documents d'organisation et de la communication
  - ⇒ Réalisation des premières actions

## **PROJET D'ENTENTE**

Le projet est porté par les 5 EPCI et le Pôle métropolitain du Pays de Brest.

La CLCL sera l'acheteuse du camion ainsi que la responsable de la gestion des coûts de fonctionnement liés.

**Une entente est nécessaire entre les EPCI** pour régir les modalités financières relatives à l'achat (répartition des dépenses) du camion et au fonctionnement (charges d'assurance, de carburant, d'entretien, de stockage...).

Une convention est ainsi soumise à signature des 5 EPCI et du Pôle métropolitain. La convention indique également les modalités de coordination.

L'achat du camion se fera conformément aux règles de la commande publique selon le seuil déterminé lors de l'étape de sourçage.

La coordination du fonctionnement incombera au Pôle Métropolitain du Pays de Brest.

## **COMPOSITION DE L'ENTENTE**

- Communauté de communes du Pays des Abers
- Communauté Lesneven Côte des Légendes
- Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas
- Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime
- Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay.
- Pôle Métropolitain du Pays de Brest

**Il est proposé au Conseil du Pôle métropolitain :**

- d'approuver la création d'une entente,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'entente.

**Décision : approbation à l'unanimité**

## 7 - RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : création d'un emploi non permanent de chargé de mission du programme européen LEADER

L'assemblée,  
 Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,  
 Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique.

La convention LEADER Pays de Brest a été signée par la Région Bretagne le 12 septembre 2023. Le Pays de Brest bénéficie d'une enveloppe d'**1,9 millions d'euros** sur la période **2023-2027** pour couvrir 4 thématiques :

- La gestion et valorisation des ressources naturelles
- Les circuits courts et l'économie circulaire
- Les mobilités et les énergies
- Les services collectifs essentiels

Depuis septembre 2023, une chargée de mission anime le programme LEADER du Pays de Brest à plein temps. **Pour poursuivre cette animation jusqu'à la fin du programme LEADER, il est proposé de créer un emploi non permanent. Ce poste est financé à 80% par les fonds européens.**

**TABLEAU DES EMPLOIS**  
 Pôle métropolitain du Pays de Brest  
*Article 34 de la loi du 26 janvier 1984*

### ■ EMPLOIS PERMANENTS

LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DURÉE TEMPS DE TRAVAIL
Directeur	Attaché	Directeur territorial	1	0	TC
Agent de développement territorial	Attaché Ingénieur	Attaché principal Ingénieur principal	1	0	TC
Agent chargé du secrétariat et de la comptabilité	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	TC
Chargé de mission économie	Attaché Ingénieur	Attaché principal	1	0	TC

		Ingénieur principal			
Chargé de mission fonds européens	Attaché Ingénieur	Attaché principal Ingénieur principal	1	0	TC
Chargé de mission mobilités durables	Attaché Ingénieur	Attaché principal Ingénieur principal	1	0	TC
Chargé de mission santé	Attaché Ingénieur	Attaché principal Ingénieur principal	1	0	TC

■ **EMPLOIS NON PERMANENTS**

LIBELLE EMPLOI	MOTIF DU CONTRAT	RÉMUNÉRATION	CATÉGORIE	POSTES POUR-VUS	POSTES VA-CANTS	DURÉE TEMPS DE TRAVAIL
Gestionnaire des fonds européens	Art. 3-3, alinéa 2 de la loi du 26/01/84	Grille indiciaire des attachés territoriaux	A	1	0	TC
Chargé de mission transition écologique	Art. 3-3, alinéa 2 de la loi du 26/01/84	Grille indiciaire des attachés territoriaux	A	1	0	TC
Chargé de mission santé	Art. 3-3, alinéa 2 de la loi du 26/01/84	Grille indiciaire des attachés territoriaux	A	1	0	TC
Chargé de mission programme européen LEADER	Art. 3-3, alinéa 2 de la loi du 26/01/84	Grille indiciaire des attachés territoriaux	A	1	0	TC

**Décision** : approbation à l'unanimité

## **8 - FINANCES**

### **a) Renouvellement de la ligne de trésorerie**

**Délibération** :

Il s'agit de renouveler une ligne de trésorerie de 100 000 € pour permettre le bon fonctionnement du Pôle métropolitain et anticiper sur les différentiels entre dépenses et perception de certaines subventions.

Nous avons à nouveau sollicité le Crédit Agricole qui nous fait la proposition suivante :

- Duré : 12 mois
- Tirage : pas de minimum imposé

- Commission d'engagement : 0,20% l'an, soit 200 €/an
- Frais de dossier : néant
- Taux variable : Euribor 3 mois moyenné : + 0,71 % (base 365 jours).

À titre indicatif, avec un Euribor 3 mois moyenné à 3,921 % (février 2024), le taux de départ sera de 4,631 %.

**Il est proposé au Conseil du Pôle métropolitain d'autoriser le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie aux conditions évoquées ci-dessus.**

**Décision : approbation à l'unanimité**

**b) Modification de la délibération n° 2018\_10\_16 article 7 - acte constitutif d'une régie d'avances**

**Délibération :**

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 ;

Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du Pôle métropolitain du Pays de Brest en date du 5 octobre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest N° 2018-10-16 du 16 octobre 2018 ;

Modification de l'article 7 :

~~ARTICLE 7- Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1000,00 €.~~

**ARTICLE 7- Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 3500€**

Les autres articles demeurent inchangés.

**Il est proposé au Conseil du Pôle métropolitain d'approuver la modification de l'article 7 relevant le montant maximum de l'avance de la régie à 3 500 €**

**Décision : approbation à l'unanimité**

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun point supplémentaire n'étant abordé,  
la séance est levée à 16h30*

# PAS

du SCoT du Pays de Brest

Conseil du pôle métropolitain du Pays de Brest

16 avril 2024

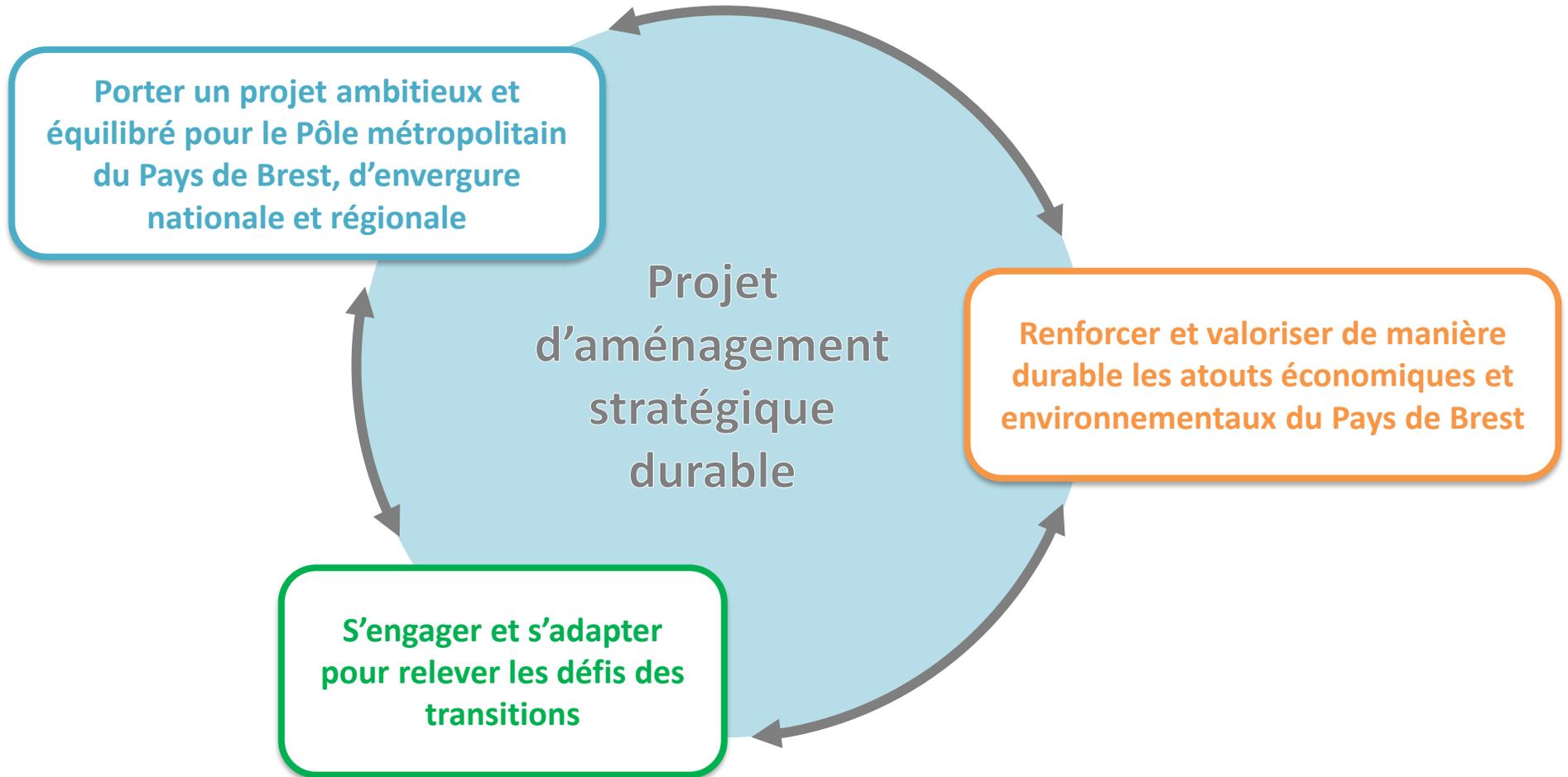
## Révision du SCoT – Débat sur le projet d'aménagement stratégique

Incluse une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent



# Un projet structuré autour de trois idées fortes

## 3 axes majeurs interconnectés et aux enjeux transversaux

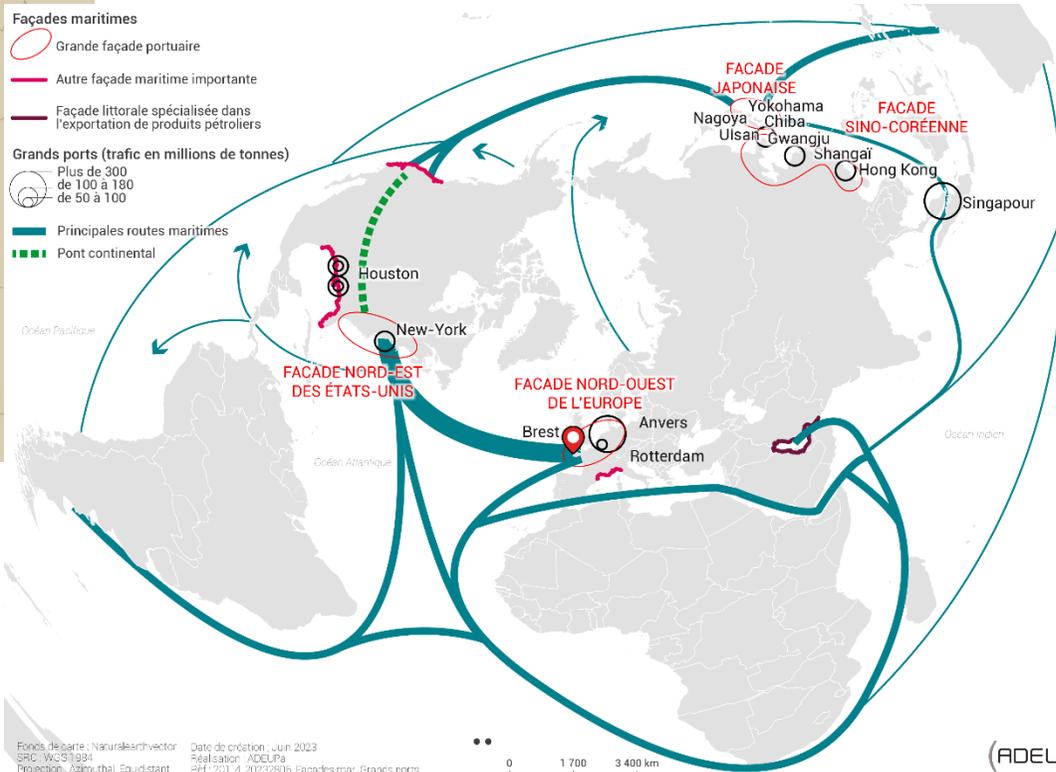
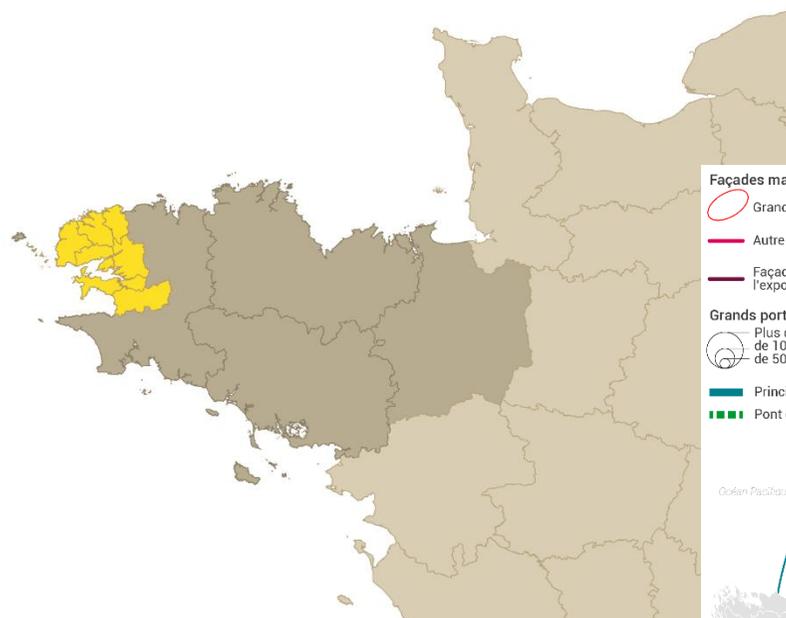


# 1. Porter un projet ambitieux et équilibré pour le Pôle métropolitain du Pays de Brest, d'envergure nationale et régionale

## 1.1. Mieux connecter le Pays de Brest



Crédits photos, de gauche à droite : Yannick Le Gal, Adeupa, Pierre-François Watras/Brest métropole



Fonds de carte : Natural Earthvector  
SFC : WC31994  
Projection : Azby,thal,Equidistant  
Date de création : juin 2023  
Réalisation : ADEUPa  
Réf : 201\_4\_20232930\_Façades mar\_Grands ports

# 1. Porter un projet ambitieux et équilibré pour le Pôle métropolitain du Pays de Brest, d'envergure nationale et régionale

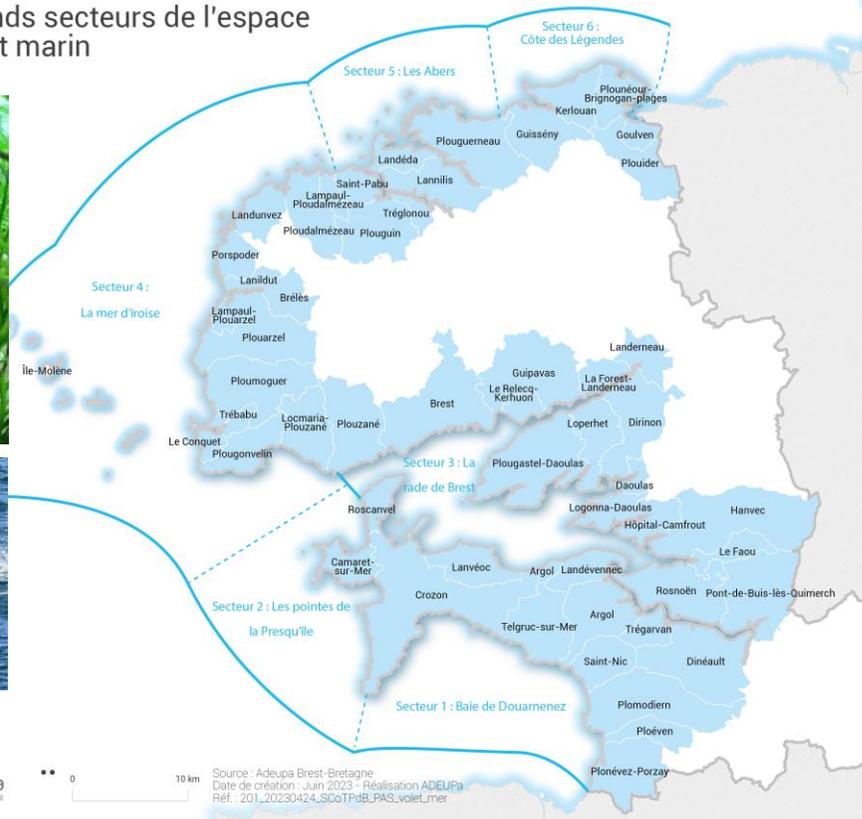
## 1.2. Affirmer le rôle de locomotive économique de l'ouest breton



# 1. Porter un projet ambitieux et équilibré pour le Pays de Brest métropolitain du Pays de Brest, d'envergure nationale et régionale

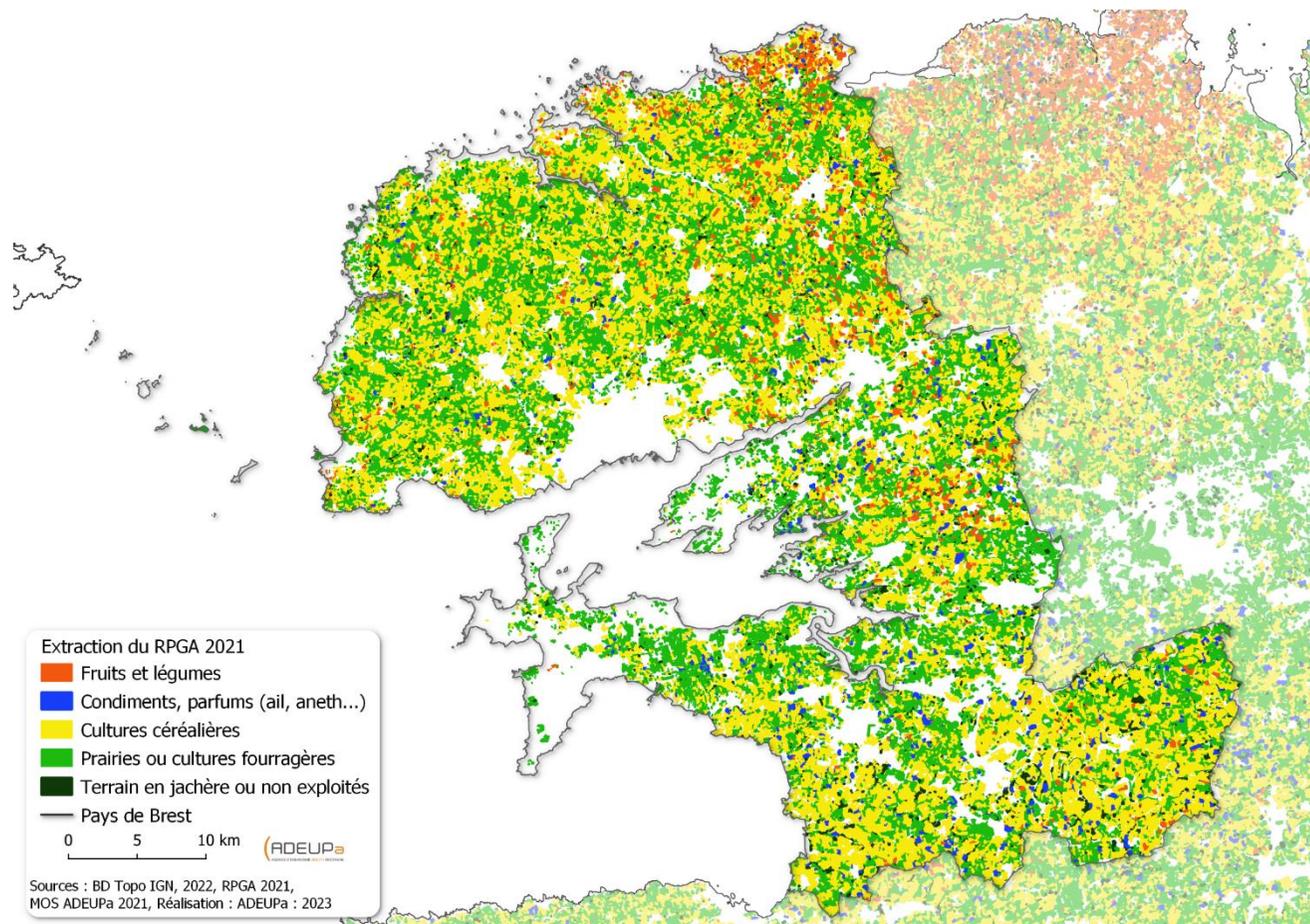
## 1.3. Affirmer la vocation maritime du territoire

Les grands secteurs de l'espace littoral et marin



# 1. Porter un projet ambitieux et équilibré pour le pôle métropolitain du Pays de Brest, d'envergure nationale et régionale

## 1.4. Conforter les activités agricoles et agroalimentaires en maintenant un outil de production efficace

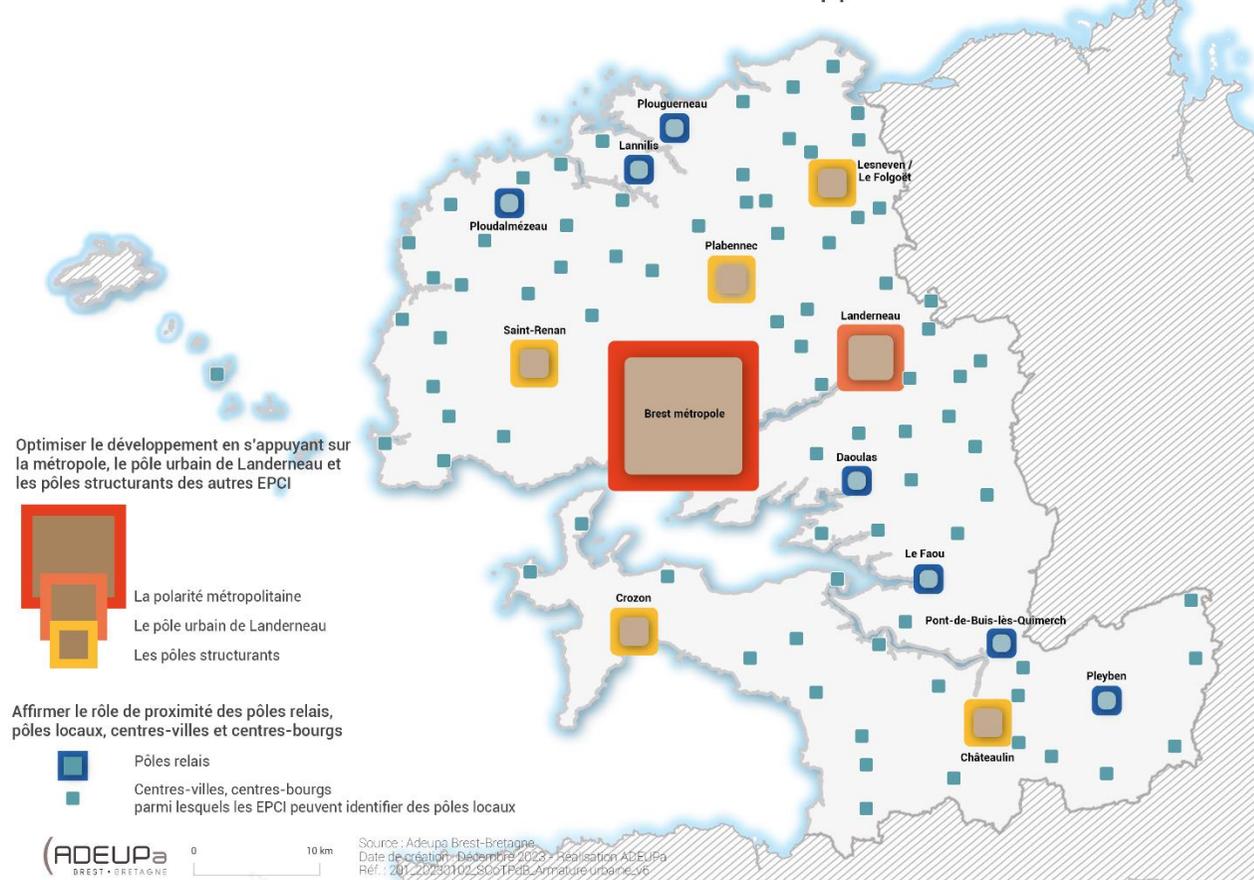


# 1. Porter un projet ambitieux et équilibré pour le Pôle métropolitain du Pays de Brest, d'envergure nationale et régionale

## 1.5. Affirmer l'armature urbaine comme fondement du développement



Affirmer l'armature urbaine comme fondement du développement



# 1. Porter un projet ambitieux et équilibré pour le territoire métropolitain du Pays de Brest, d'envergure nationale et régionale

## 1.6. Préserver et mettre en valeur les paysages, vecteurs de qualité d'un cadre de vie exceptionnel



## 2. Renforcer et valoriser les atouts économiques et environnementaux du Pays de Brest

Envoyé en préfecture le 16/10/2024  
Reçu en préfecture le 16/10/2024  
Publié le 16/10/2024  
ID : 029-200033736-20241009-2024\_10\_16-DE

### 2.1. Faire de l'économie le premier levier de l'attractivité

#### Foncier économique

Diagnostic : peu de foncier ou de locaux immédiatement disponibles

Orientation : Prioriser le renouvellement urbain et répondre à des besoins raisonnés en foncier

The screenshot displays the website 'J'IMPLANTE MON ENTREPRISE EN PAYS DE BREST'. The navigation bar includes 'SE CONNECTER', 'À PROPOS', and 'NOUS CONTACTER'. The main menu features 'IMMOBILIER D'ENTREPRISE', 'JEUNES ENTREPRISES', 'RÉUSSIR MON IMPLANTATION', 'ÉCONOMIE DU PAYS DE BREST', and 'VOS PARTENAIRES'. The page title is 'Accueil - Location ou achat de Terrain en Pays de Brest'. The main content area is titled 'LOCATION OU ACHAT DE TERRAIN EN PAYS DE BREST' and includes a 'CRÉER UNE ALERTE' button. Below this, there are search filters: 'Location' and 'Vente' (both checked), 'Ville ou code postal', 'Terrain', 'Surface min' (m²), 'Rechercher par territoire', 'Rayon', and 'Prix max' (€). A 'RECHERCHER' button is prominently displayed. Below the search filters, it says 'En savoir plus sur la location ou l'achat d'un terrain'. The results section shows '22 annonces' and a 'Trier par' dropdown. Two aerial photos of land parcels are visible at the bottom. On the right, a map of Brittany is shown with several location pins. A legend on the map includes 'Couches des annonces', 'Parkings', 'Transports', and 'Espaces économiques'. The map coordinates are XY -3,939329°, 48,208599°. The page is powered by Eri.

## 2. Renforcer et valoriser les atouts économiques et environnementaux du Pays de Brest

Envoyé en préfecture le 16/10/2024  
Reçu en préfecture le 16/10/2024  
Publié le 16/10/2024  
ID : 029-200033736-20241009-2024\_10\_16-DE

2.2. Soutenir le développement du commerce, facteur de confort de l'armature urbaine, des centralités et de qualité de vie



2.3. Accompagner le développement des activités de logistique et encadrer la logistique commerciale



2.4. Développer une mobilité durable pour tous



2.5. Développer le tourisme sous toutes ses formes, comme levier d'attractivité, en veillant à préserver les équilibres



## 2. Renforcer et valoriser les atouts économiques et environnementaux du Pays de Brest

### 2.6. Promouvoir un développement harmonieux du littoral

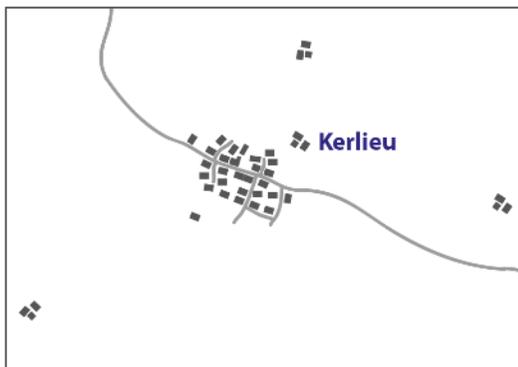


Crédits photos : Maena Riou / PMPB

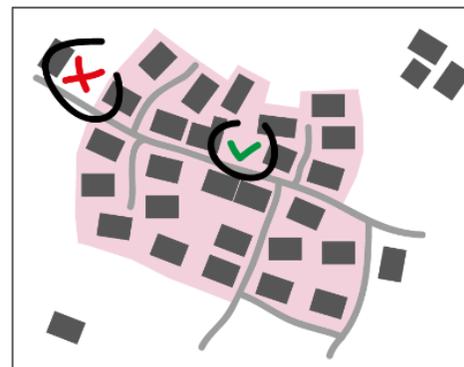
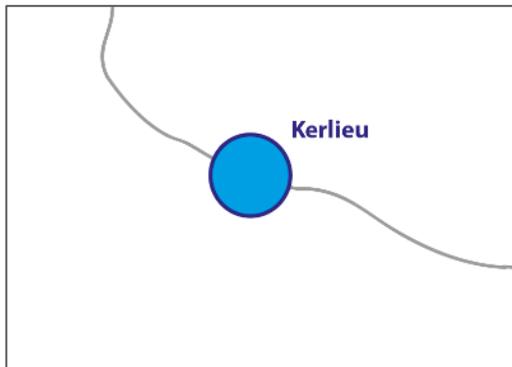
Loi Littoral :

- Le SCoT **définit et localise** les agglomérations, villages et secteurs déjà urbanisés > **dans le DOO**
- Le PLU les **délimite** / il ne peut rendre constructible que les espaces identifiés dans le SCoT

Échelle SCoT



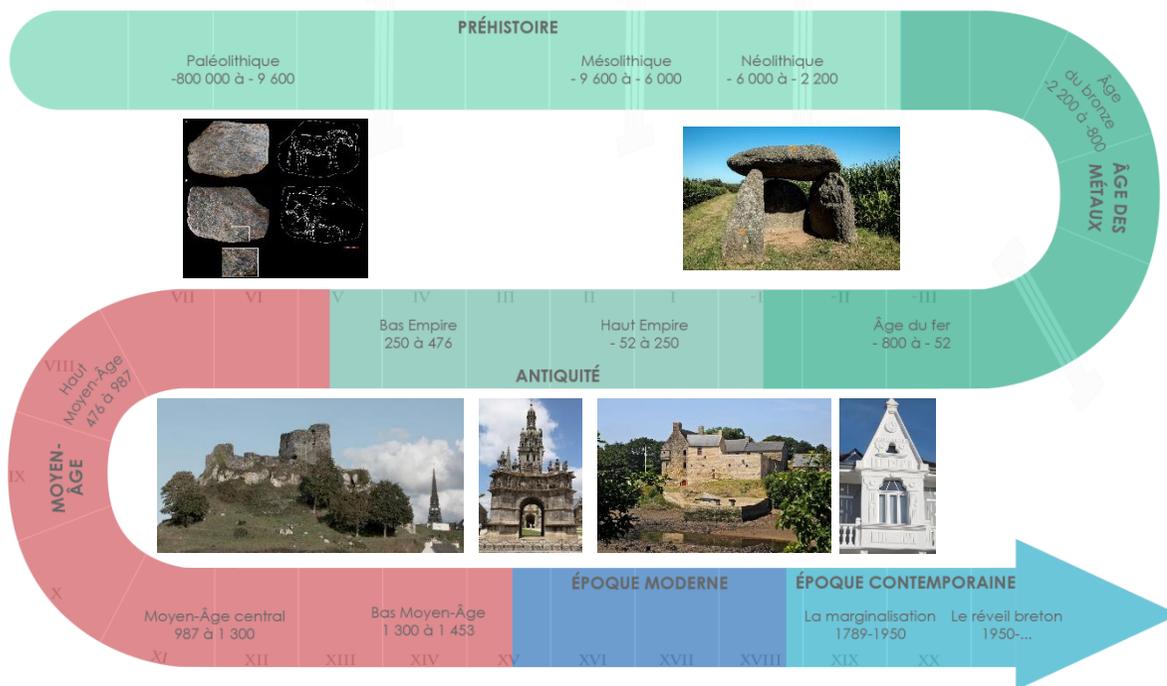
Échelle PLU



## 2. Renforcer et valoriser les atouts économiques et environnementaux du Pays de Brest

Envoyé en préfecture le 16/10/2024  
 Reçu en préfecture le 16/10/2024  
 Publié le 16/10/2024  
 ID : 029-200033736-20241009-2024\_10\_16-DE

### 2.7. Réinvestir le patrimoine bâti pour le valoriser et contribuer aux objectifs de vitalité et de sobriété foncière



Crédits photos : Maena Riou / PMPB, Philippe Bonnet / Région Bretagne

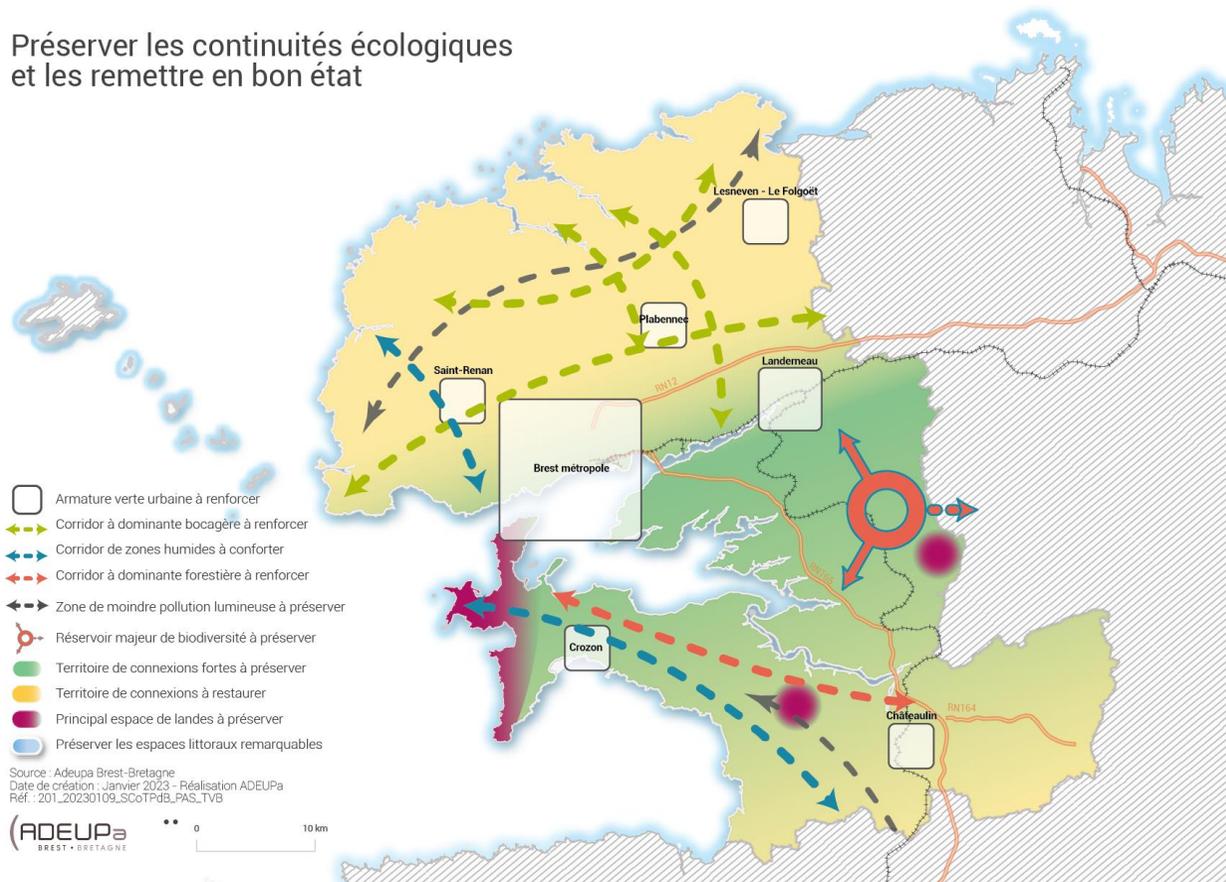
Crédits photos : Naudinot\_et\_alii\_Plos\_One\_2018, Christian Duprez, Bernard Bègne / Région Bretagne, Florent Maillard / Région Bretagne, Louboutinj, Gilbert Elleouet

## 2. Renforcer et valoriser les atouts économiques et environnementaux du Pays de Brest

Envoyé en préfecture le 16/10/2024  
Reçu en préfecture le 16/10/2024  
Publié le 16/10/2024  
ID : 029-200033736-20241009-2024\_10\_16-DE

### 2.8. Porter un projet d'aménagement intégrant la préservation de l'environnement et de la biodiversité

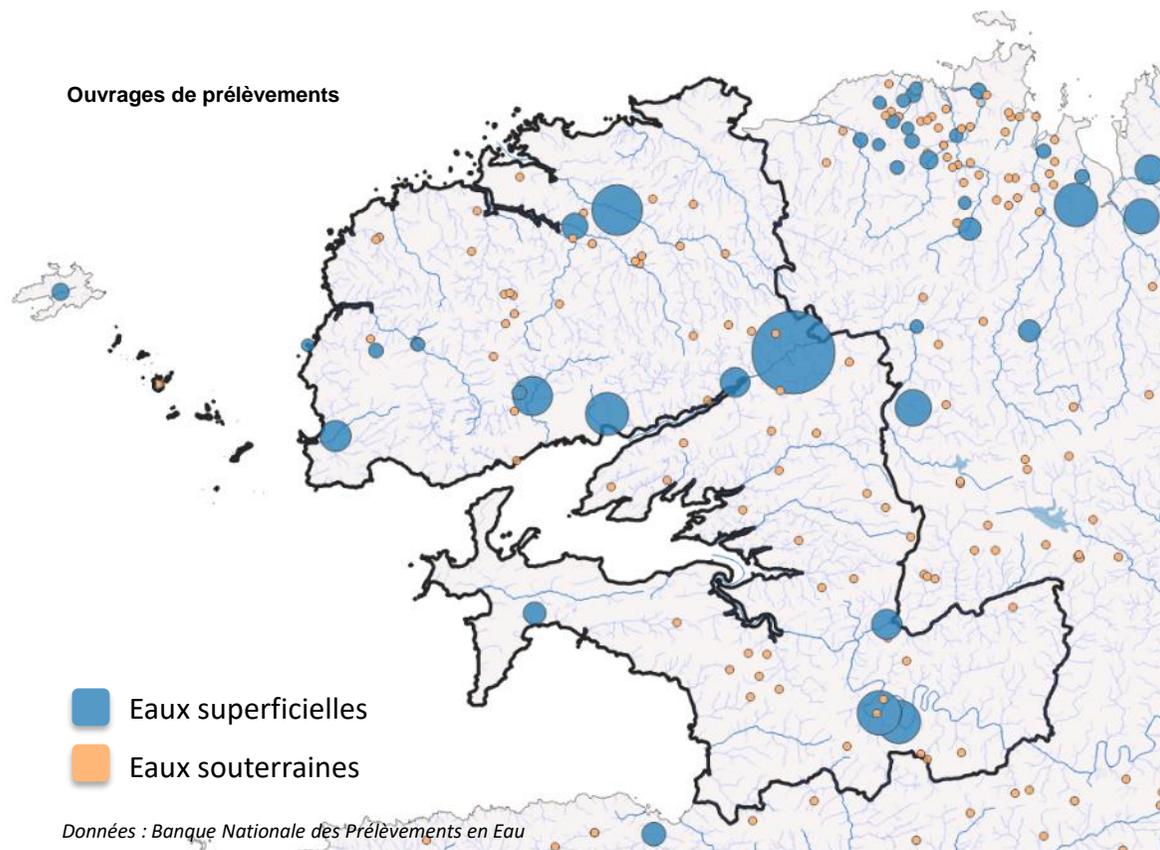
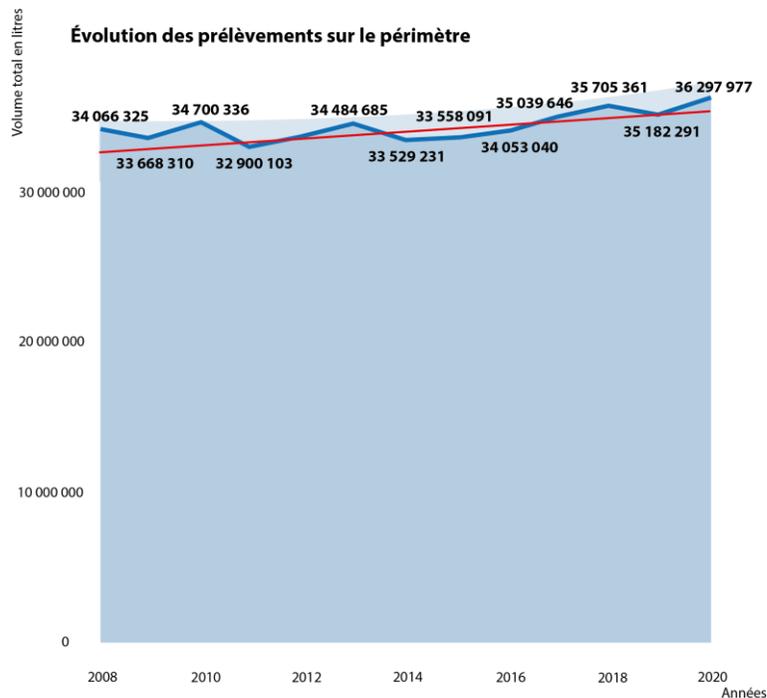
Préserver les continuités écologiques et les remettre en bon état



## 2. Renforcer et valoriser les atouts économiques et environnementaux du Pays de Brest

Envoyé en préfecture le 16/10/2024  
Reçu en préfecture le 16/10/2024  
Publié le 16/10/2024  
ID : 029-200033736-20241009-2024\_10\_16-DE

### 2.9. Sécuriser l'approvisionnement de la ressource en eau



**Diagnostic :**

Le volume d'eau prélevé a augmenté de 7 % entre 2008 et 2020

**Diagnostic :**

Une concentration des capacités de production sur un faible nombre d'ouvrages  
L'eau de surface : principale source d'approvisionnement en eau potable

## 3. S'engager et s'adapter pour relever les défis des transitions

### 3.1. S'adapter à la transition démographique et renforcer l'attractivité

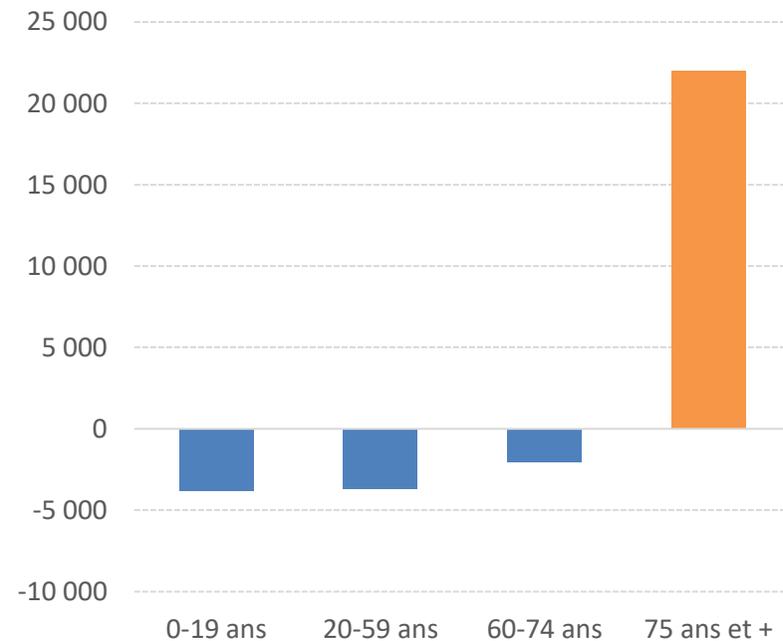
Diagnostic : + 22 000 habitants de 75 ans et plus entre 2025 et 2045 dans le pays de Brest



Source image : Adobestock\_302168687

Gain de population par tranche d'âge entre 2025 et 2045

Source: Insee, Omphale 2022 – scénario central



### 3. S'engager et s'adapter pour relever les défis des transitions

#### 3.1. S'adapter à la transition démographique et renforcer l'attractivité

Diagnostic – Un vieillissement de la population aux conséquences multiples



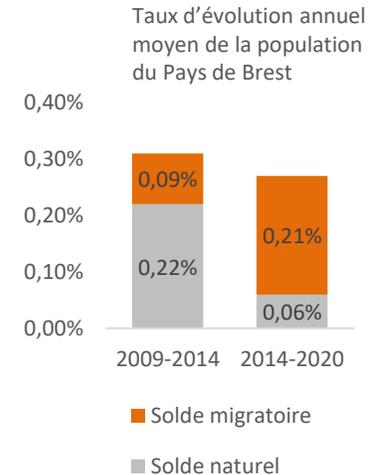
Source image : Adobestock\_302168687

Un solde naturel qui diminue > une croissance démographique qui ralentit et se repose davantage sur les apports migratoires

Des ménages plus petits

Une libération à venir de logements du fait de l'augmentation des décès

Moins d'actifs et des secteurs économiques sous tension (aide à la personne, santé...)

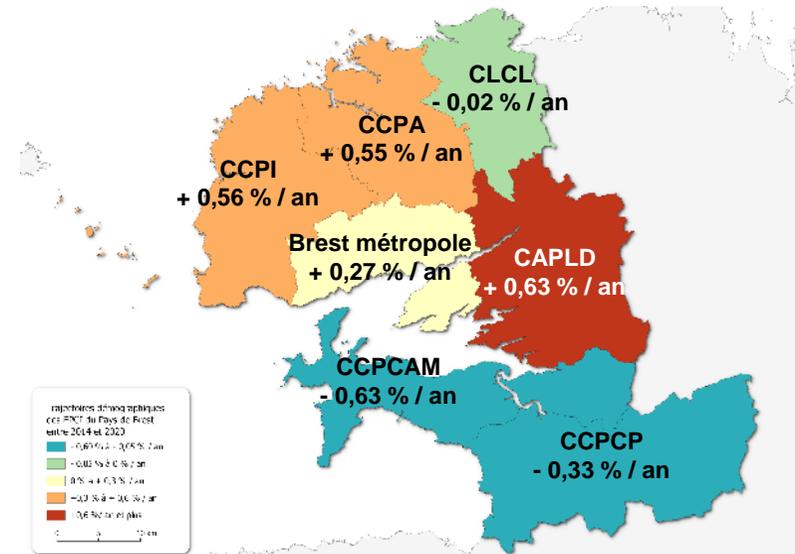
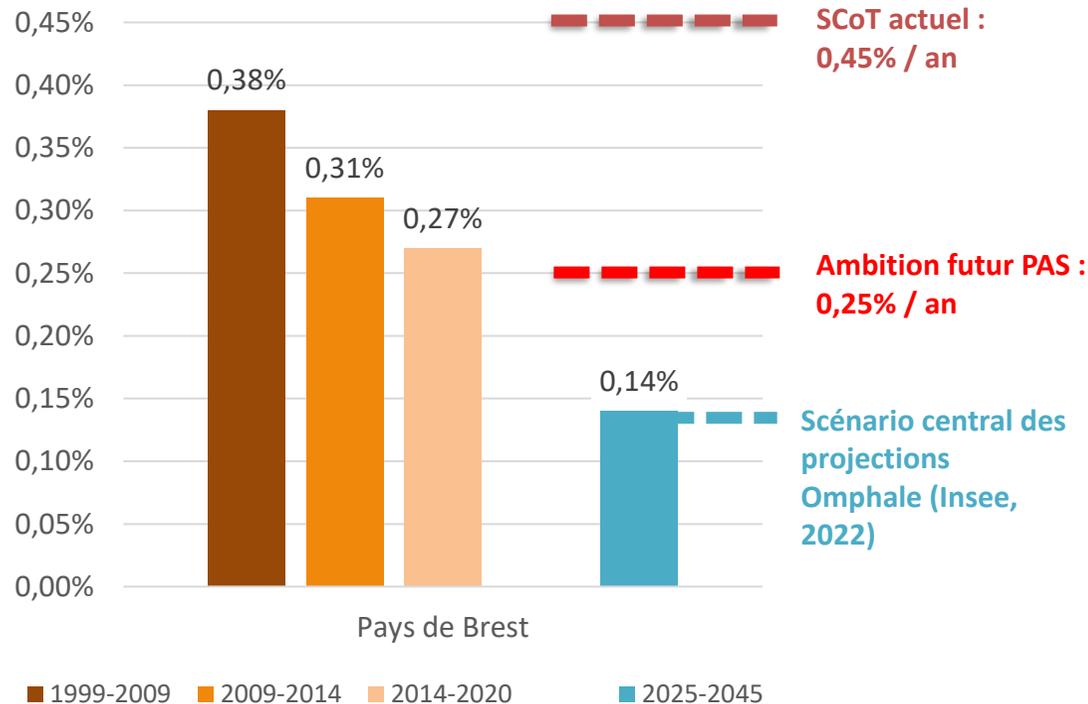


# 3. S'engager et s'adapter pour relever les défis des

## 3.1. S'adapter à la transition démographique et renforcer l'attractivité

Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 1999 et 2020 + projection scénario central entre 2025 et 2045

Source : Insee, RP + Omphale 2022



Diagnostic - Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2014 et 2020

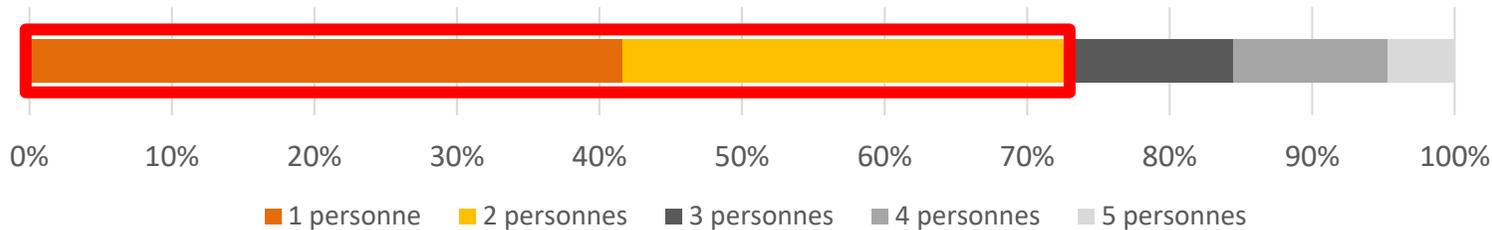
Source : Insee, RP2020

### 3. S'engager et s'adapter pour relever les défis des transitions

#### 3.2. Répondre à tous les besoins de logements, en nombre et en typologies, et massivement par le renouvellement urbain

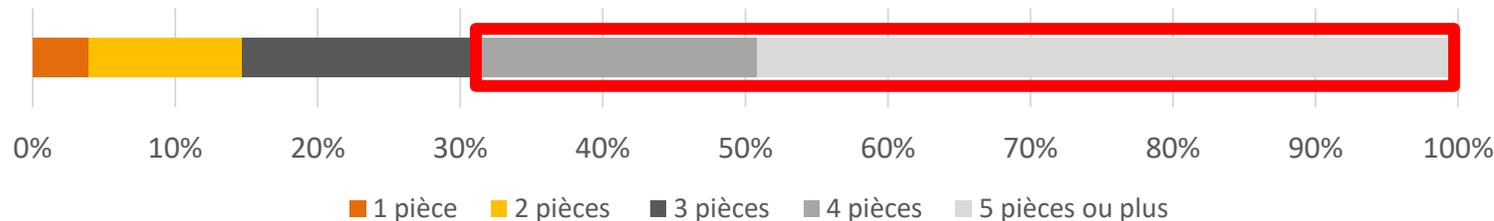
Diagnostic : une inadéquation entre taille des ménages et taille des logements

Nombre de personnes par ménages  
Pays de Brest, 2020, Insee



Source image : Shutterstock\_237536464

Résidences principales par nombre de pièces  
Pays de Brest, 2020, Insee

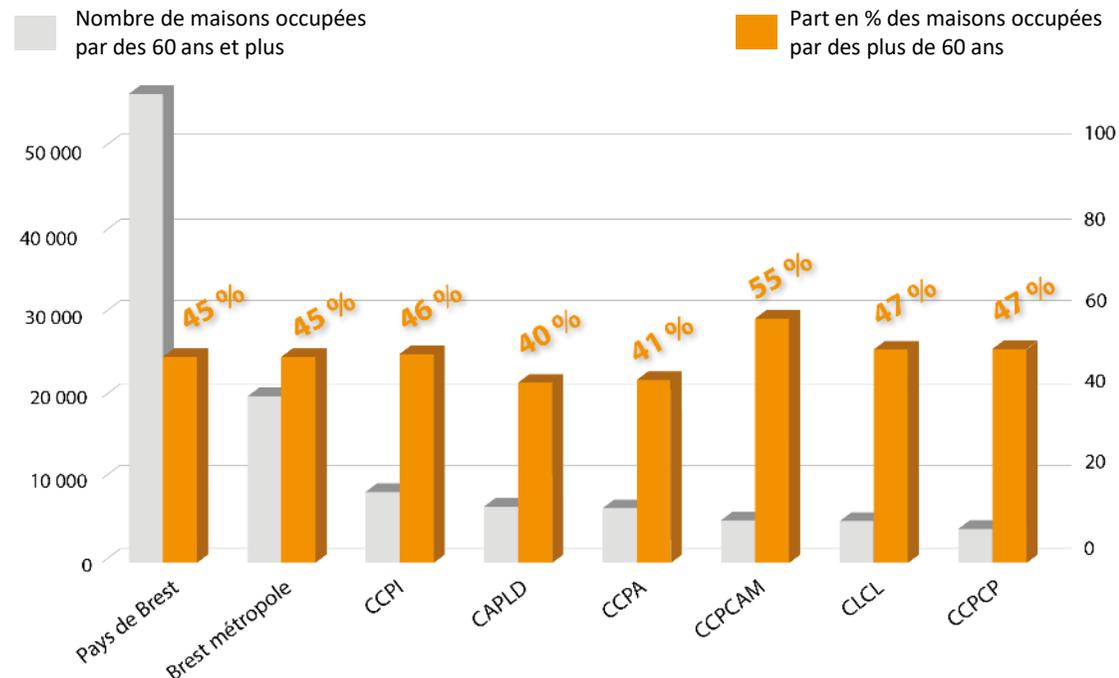


Source image : Adobestock

### 3. S'engager et s'adapter pour relever les défis des transitions

#### 3.2. Répondre à tous les besoins de logements, en nombre et en typologies, et massivement par le renouvellement urbain

Diagnostic : près de la moitié des maisons sont occupées par des 60 ans ou plus (hors résidences secondaires et logements vacants)



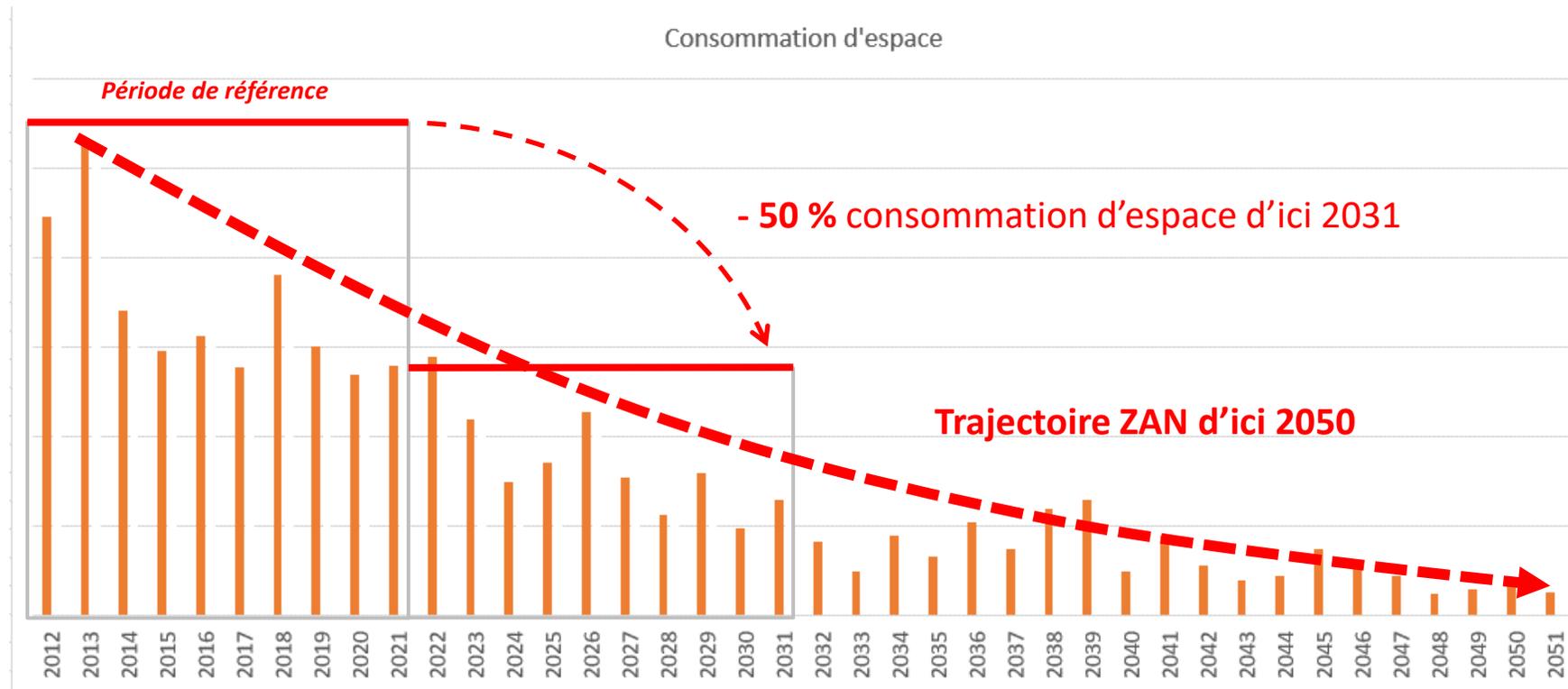
Source image : Adobestock

Source : Insee, recensement de la population 2019

### 3. S'engager et s'adapter pour relever les défis des transitions

#### 3.3. Inscrire le territoire dans une trajectoire ZAN d'ici 2050

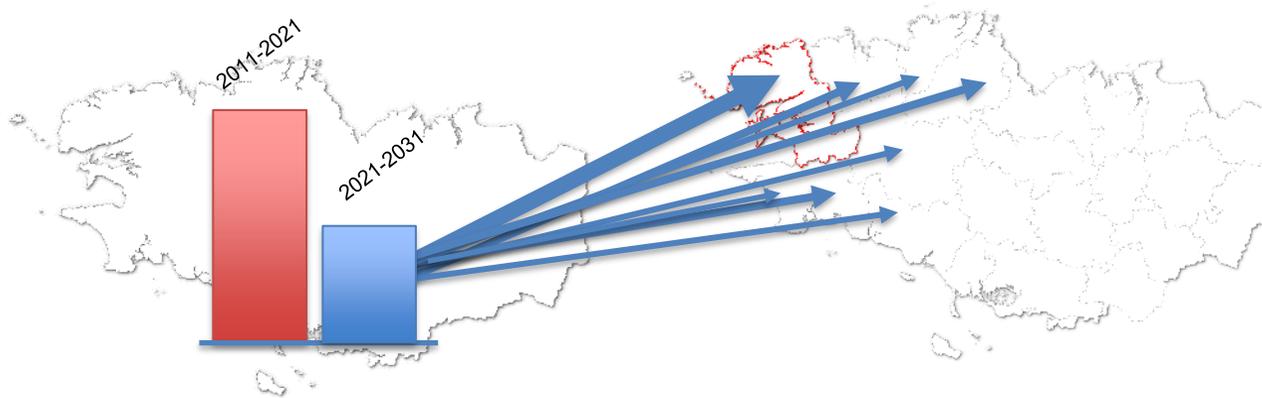
Objectifs nationaux de la loi Climat et Résilience



## 3. S'engager et s'adapter pour relever les défis des transitions

### 3.3. Inscrire le territoire dans une trajectoire ZAN d'ici 2050

D'ici 2031 : une territorialisation faite par les régions (SRADDET)



Pour le Pays de Brest, la consommation 2021-2031 à ne pas dépasser est de

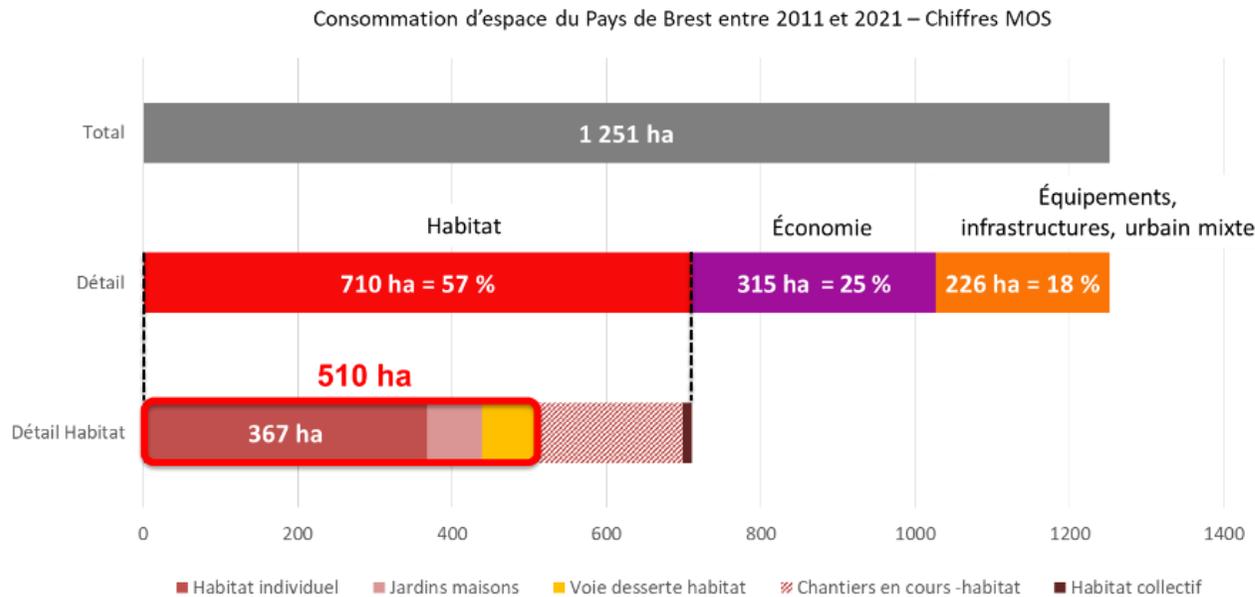
**745 ha**

(hors projets d'envergure régionale et nationale)

### 3. S'engager et s'adapter pour relever les défis des transitions

#### 3.3. Inscrire le territoire dans une trajectoire ZAN d'ici 2050

À titre de comparaison, le Pays de Brest a consommé plus de 1 250 ha entre 2011 et 2021...

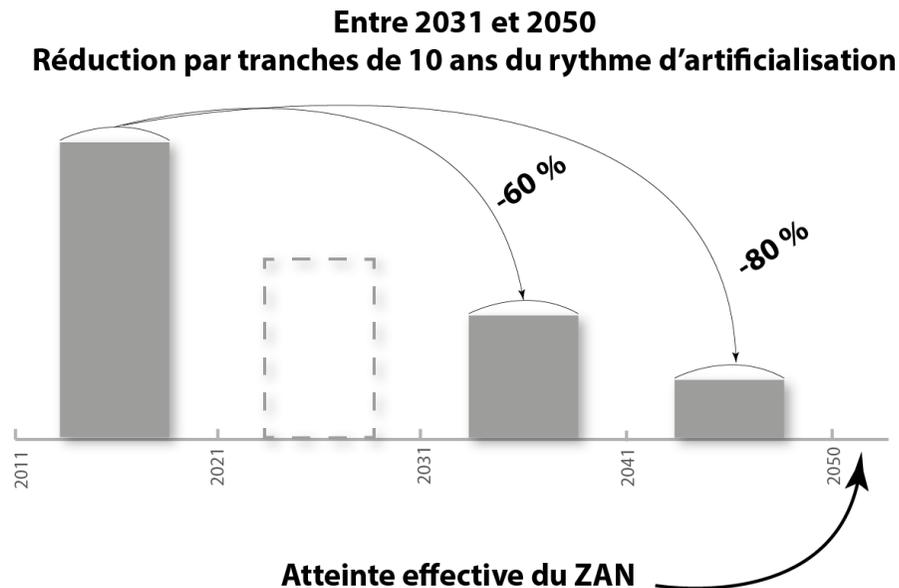


Crédits photos : ADEUPa

### 3. S'engager et s'adapter pour relever les défis des

#### 3.3. Inscrire le territoire dans une trajectoire ZAN d'ici 2050

Après 2031 : inscription d'une trajectoire de réduction par tranches de 10 ans



### 3. S'engager et s'adapter pour relever les défis des transitions

#### 3.4. Relever le défi de la transition énergétique et de la décarbonation



#### 3.5. Préserver la filière carrière pour répondre aux besoins et limiter l'empreinte écologique des projets



#### 3.6. Poursuivre et diversifier le développement des filières de traitement des déchets



# 3. S'engager et s'adapter pour relever les défis des transitions

## 3.7. Limiter l'exposition de la population aux risques et aux nuisances en anticipant et en s'adaptant aux changements climatiques



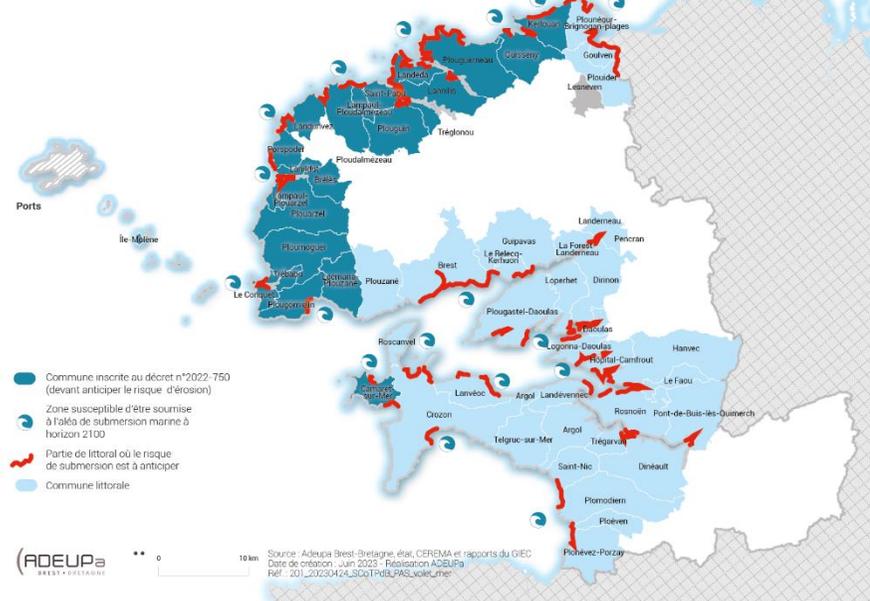
Accueil / Chateaulin / Principal / Vie locale / Alerte Inondations

## Alerte inondations



SOUcieuse de pouvoir prévenir les personnes CONCERNÉES PAR LE RISQUE DE CRUE, LA VILLE DE CHÂTEAULIN A MIS EN PLACE, DEPUIS 2013, UN SYSTÈME GRATUIT D'ALERTE 24/24 ET 7/7 QUI PRÉVIENT PAR MAIL ET SMS DU RISQUE D'INONDATION.

Les espaces devant anticiper les risques littoraux à horizon 2100



Pays de Brest  
PÔLE MÉTROPOLITAIN



AGENCE D'URBANISME DE BREST • BRETAGNE  
18 rue Jean-Jaurès - 29200 BREST  
Tél. 02 98 33 51 71

[www.adeupa-brest.fr](http://www.adeupa-brest.fr)